

Le rôle de François Ier dans le développement de la langue française

Nicola Skavlan Sunderland



Masteroppgave i fransk språk (60 studiepoeng)
ved Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk
Humanistisk Fakultet,

UNIVERSITETET I OSLO

Høst 2013

« François Ier fut le premier roi français à créer une politique de promotion de la culture et, surtout à la relier spécifiquement à la langue française » (Nadeau & Barlow 2011 : 58)

Comment, en combinaison avec quels facteurs et avec quelles conséquences ?

© Forfatter : Nicola Skavlan Sunderland

År : 2013

Tittel : Le rôle de la Francois Ier dans le développement de la langue française

Forfatter : Nicola Skavlan Sunderland

<http://www.duo.uio.no/>

Trykk: Reprosentralen, Universitetet i Oslo

Résumé

Dans ce mémoire, le règne de François Ier est le point de départ pour une étude du développement de la langue française. Il s'agit d'une période caractérisée par de grands bouleversements, ainsi qu'un enrichissement significatif sur plusieurs domaines. Il y a une liaison étroite entre l'évolution linguistique et les faits historiques, comme il y a un rapport astucieux entre langue et pouvoir. François Ier est le premier à saisir cette relation, et à s'en employer consciemment. Le chemin pour promouvoir le français n'est pas sans obstacles, dont quelques-uns ne sont certainement pas projetés de la part du roi. Au plan linguistique, l'émancipation de la langue française signifie un basculement du latin, et les deux concurrents se trouvent confrontés à une rupture turbulente – mais peut-être pas aussi définitive.

Si langue est équivalente au pouvoir, elle est inévitablement liée à des conceptions, considérations et réputations culturelles et sociaux. Étant au départ une langue vulgaire, inférieure et basse, le français fait face à une évolution, une élévation au même plan que la nation française. Les influences et les ambitions sont nombreuses – et chacun a ses motivations particulières. La langue est d'abord un moyen mineur, convenable jusqu'à un certain point – mais arrivée à ce point-là, elle est devenue majeure, capable à aspirer toute seule.

Englobant la renaissance, l'humanisme, et surtout la montée du protestantisme par opposition à l'Église catholique bien établie - le règne de François Ier offre une bonne sélection de faits historiques. Que la langue française réussisse à s'imposer et se faire un avenir, est tout d'abord grâce à celui qui possède l'ambition et le pouvoir nécessaire – le roi François Ier.

Sammendrag

Denne masteroppgaven tar for seg utviklingen av det franske språk under Francois I, nærmere bestemt i tidsrommet 1515-1547. Det 16. århundret byr på et betydelig utvalg av strømninger og innflytelser på flere plan, og språket er uunngåelig en sentral faktor. Språk er makt, og Francois I er den første kongen som nettopp gjør seg bevisst og utnytter denne forbindelsen for alt den er verdt. Konsekvensene er turbulente i en tid som allerede er preget av store omveltninger, men det franske språket klarer likevel å gjøre seg gjeldende.

Hvilke omstendigheter og personer er avgjørende for denne oppblomstringen? Og hvilke hindringer er det snakk om? Den konkrete konkurrenten er latin – det høyverdige, prestisjetunge og intellektuelle språket – og den indirekte motstanderen er den katolske kirke latinens fader. Humanisme, reformasjon, samt den nylige oppfinnelse av trykkekunsten er avgjørende faktorer, men utgangspunktet er og blir Francois I. Med røtter i oppveksten, stammer hans inspirasjon fra Italia, først og fremst på det kunstneriske plan, men til dels også på det filosofiske. Denne inspirasjonen legger grunn for hans ambisjon om å forsterke og sentralisere sin makt som konge, samt å hevde Frankrike som et kultivert, sofistisert og kunnskapsrikt land. Språket står sentralt, og kongen er initiativtaker til flere tiltak for å fremme og utvikle det franske språk.

Francois I legger forholdene til rette og igangsetter et prosjekt der det franske språket er et middel for å samle den franske befolkningen under en mektig og eneveldende konge. Hvordan dette forløper seg og hva utviklingen medfører, er noe denne oppgaven tar for seg.

Remerciements

D'abord, un grand merci à Chantal Lyche d'avoir réveillé mon intérêt pour l'histoire de la langue française ; et – étant mon conseiller – merci pour la patience éternelle.

La francophilie de ma mère a été de grande inspiration ; grâce à elle, j'ai eu l'immense privilège de passer un certain temps à Paris, dont un semestre d'échange à l'Université de Sorbonne en 2008. Merci pour la patience (de nouveau) et le soutien, ainsi que l'introduction à un certain Georges Gatecloud dit Bellecroix – Tugdual, le cher professeur de danse.

Je remercie énormément tous ceux qui m'ont donné de l'assistance urgente une semaine avant de rendre le mémoire – surtout un grand merci à Svein Erling Lorås, mais également à Tugdual et à Vibeke Knoop Rachline. J'ai de la chance de vous connaître !

Finalement, merci à Kristin Marie Berstad pour son assistance urgente (de nouveau) et sa compréhension. J'apprécie énormément son aide, indispensable pour réussir à rendre le mémoire.

Table des matières

1. Préface	Error! Bookmark not defined.
2. La situation linguistique.....	3
3. Le XVIe siècle.....	6
4. Le ” noble roy ” François.....	12
5. L'Église catholique et la montée du protestantisme.....	20
6. Promoteur et précurseur de la langue vulgaire.....	24
7. Se projetant dans une identité et une culture.....	32
8. Le français et le latin - concurrence ou collaboration?.....	40
9. Équivalent au latin?.....	43
10. Une norme établie?.....	50.
11. Conclusion.....	55
Bibliographie.....	61

1. Préface

« (...) il est cependant un point sur lequel le XVI^e siècle se signale par une constance remarquable: c'est la conquête progressive par le français de territoires jusque-là réservés au latin (...) » (Brunel 1972 : 75)

Comment? Pourquoi? Quels facteurs ont été décisifs pour cette victoire?

On se trouve sous le règne de François Ier, coincé entre réforme et humanisme, empoisonné par la soif de pouvoir et de prestige. Du coup, le français s'impose comme un défi, un obstacle – ou simplement comme un moyen parfaitement utile pour renforcer le pouvoir et la puissance de la monarchie. En abordant la langue française sous le règne de François Ier, ce mémoire cherche à dévoiler les facteurs décisifs pour le développement et ses résultats concrets. Voilà une désignation à laquelle le français n'est plus digne aujourd'hui. Grâce au roi François Ier, dont elle devient l'enfant protégé, la langue française grandit et fleurit, destinée à unifier les Français comme un peuple éduqué, raffiné et sophistiqué (Nadeau & Barlow 2011 : 59), une caractéristique pour laquelle on les reconnaît aujourd'hui encore. Et leur langue ? Quel plaisir !

Sans se perdre dans les faits historiques, ce mémoire commence par un éclaircissement des termes et un bref rappel de la situation linguistique en France d'un point de vue historique. Ce chapitre sera suivi d'une esquisse de la période en question dans une perspective plus large, ayant pour but principal d'englober les influences et les facteurs ayant un impact sur le développement de la langue. Une vaste présentation de François Ier est pertinente pour établir son rôle par rapport à la langue et aux influences, ce qui naturellement oblige l'introduction à une autre institution puissante – l'Église catholique, englobant le statut du latin. Avant d'aborder les conséquences pour la langue française, il est nécessaire d'expliquer le processus pour y arriver – les personnes qui ont été en charge, leurs idées et les difficultés auxquelles ils se sont trouvés affrontés. En espérant donner une impression suffisante de la période et des facteurs décisifs, l'aspect linguistique sera abordé – notamment sans représenter un chapitre à part. Le focus sera mis sur le chemin vers une émancipation et une reconnaissance du français, surtout par rapport au latin.

Il faut relever le problème de catégoriser les sujets abordés, à cause de leur relation étroite ; de même que la difficulté de dater les changements linguistiques précisément, considérant qu'ils

sont en réalité des conséquences résultant de toute une époque du moyen français, dont le commencement date du XIV^e siècle. En pratique, cela veut dire que les sujets parfois sont introduits séparément du chapitre destiné à en parler, et les changements linguistiques seront relevés au cours du mémoire en combinaison avec des extraits pertinents pour le sujet abordé. Les extraits sont inclus tout d'abord à cause de leur contenu, mais également parce qu'ils donnent une impression de la langue sous élaboration.

Le mémoire ne présente pas une description détaillée des guerres, de la colonisation ou de la politique extérieure en général. Les événements qui ont eu une influence sur la langue seront relevés, mais d'un point de vue "linguistique" plutôt que "historique". Il faut aussi préciser que même si le focus est la langue courante, la poésie sera légèrement abordée, prenant en considération que précisément sous le règne de François I^{er}, les bases sont jetées pour la Pléiade et un nouvel art poétique avec Pierre de Ronsard en tête. Donc, une esquisse de la période en question sera approfondie par un portrait de François I^{er}, le rôle de l'Église et le rapport avec le latin. Cette base permettra d'exposer les conséquences pour la langue – son statut et son développement. L'émancipation du français, qui aura une importance dans plusieurs domaines, est-elle si définitive par rapport au latin ?

2. La situation linguistique

« C'est ainsi que les linguistes désignent le français entre l'an 1300 – alors qu'il vient de s'installer comme langue maternelle – et le début des années 1600, qui inaugurent la période dite classique. » (Nadeau & Barlow 2011 : 44)

Avant d'aborder le XVI^e siècle, un éclaircissement des termes est nécessaire. Bien que le français soit le premier à exister comme une langue autonome, la situation linguistique auparavant est complexe avec de nombreuses notions pour désigner les étapes et les "participants". Pour voir la relation entre le développement de la langue et la période en question, une présentation du point de départ est pertinente. Ce chapitre cherche à donner une impression de la situation linguistique en France d'un point de vue historique, et jeter les bases pour une compréhension générale des termes employés au cours du mémoire.

Le *françois* désigne la "langue-toit" normalisée au Moyen Âge, par rapport aux dialectes (d'où le *francien* et le *lorrain* sont des variantes de la langue d'oïl). Quant au *roman*, cette notion regroupe les langues dérivées du latin vulgaire (français, espagnol, italien, etc.), *vulgaire* (du latin *vulgaris*, de *vulgus*, signifiant *multitude*) au sens de *populaire, commun, ordinaire*. Selon la définition de Larousse, le *francien* en tant que dialecte parlé en Île-de-France au Moyen Âge, est à l'origine du français (Larousse 2000 : 450). Une autre définition est présentée par Alain Rey, citant un traducteur lorrain des Psaumes qui « hiérarchise trois codes linguistiques (le dialecte lorrain, le *roman*, c'est-à-dire le *françois*, et le latin), allant du dialecte à l'expression savante, riche et normalisée. Le lorrain est une variété inférieure de roman ou de *françois* ; mais le *françois* ou roman est lui-même inférieur au latin, car son outillage lexical est inapte à rendre tout ce qu'exprime le latin » (Rey 2007 : 155).

Jusqu'à la fin du XIII^e siècle, on a parlé l'ancien français. Cette période de français médiéval se conclut au moment où le système de la déclinaison à deux cas est profondément atteint dans la seconde moitié du XIII^e siècle (Hagège 1996 : 41). Cette simplification du système latin implique une réduction de six à deux cas, dont le cas sujet est hérité du nominatif (utilisé pour le sujet, l'attribut du sujet, l'apposition au sujet et l'apostrophe) et le cas régime est hérité de l'accusatif (utilisé pour tous types de compléments). Pourtant, le chemin vers le français moderne, tel que l'on connaît aujourd'hui, est long. Né avec l'Académie française vers 1630, le français moderne est le résultat des trois siècles précédents qui englobent une époque de transition, appelée le moyen français.

Encadrée par l'Église autoritaire et le latin bien établi, le XVI^e siècle présente une adolescence compliquée pour la langue dite *vulgaire*. Destinée en Italie à caractériser la langue parlée opposée au latin, vulgaire désigne ce qui appartient à la langue courante et non scientifique, ce qui ne dépasse pas le niveau moyen, ce qui est commun des hommes et la masse (Larousse 2000 : 1079). Quant à *vernaculaire*, ce terme n'apparaîtra en français qu'en 1765, ayant le sens de langue parlée seulement à l'intérieur d'une communauté - par opposition à langue *véhiculaire*, servant aux communications entre des peuples de langue maternelle différente (Petit Robert 1974 : 1880) ; de même que par opposition à langue nationale (Larousse 2000 : 1061).

Déjà à partir du XIII^e siècle, la région entourant Paris se trouve en tête - plus précisément, la région d'Île-de-France, prépondérante politiquement et économiquement, définit la norme d'usage (Rey 2009 : 130). L'omniprésente langue latine a donné naissance à trois grandes langues " vulgaires " - oïl, oc et si - décrites par le poète Dante Alighieri en 1304 dans son *De vulgari eloquentia*. La classification se base sur leur manière de dire « oui » - oïl vient du latin *hoc ille* (celui-ci), oc vient de *hoc* (ceci), tandis que si vient de *sic* (ainsi). Ces langues sont éloignées du français, constituant même de dialectes incompréhensibles entre eux. Ce sera les langues d'oïl, parlées au nord de la France, qui constitueront le terme auquel *françoys* deviendra synonyme (Nadeau & Barlow 2011 : 27). Donc, le français - ou plus exactement le francien et les parlers voisins - ne sont encore réellement en usage que sur les territoires correspondant au domaine royal. Par conséquent, le latin est la seule langue que tous possèdent en commun - à condition que l'on fasse partie du clergé - et à ce morcellement linguistique correspond un affaiblissement de l'autorité royale, au profit de l'Église et des religieux. Ce sera déjà à partir du règne de Louis XI (1423-1483) dans la seconde moitié du XV^e siècle que la langue française deviendra un outil précieux pour renforcer le pouvoir monarchique, dont l'intervention sur l'emploi de la langue sera de plus en plus précise.

Prenant en considération que le latin règne dans tous les domaines autres que ceux de la communication individuelle et quotidienne - qui, quant à eux, sont dominés par les dialectes - le français ne semblerait pas avoir les qualités nécessaires en tant qu'instrument du pouvoir politique. Le français, comment gagnera-t-il du terrain parmi les langues régionales et le latin ? Surtout dans les domaines du Midi, on s'en tient à la langue régionale ou, beaucoup plus souvent, au latin tout au long du XV^e siècle. Donc, les dialectes et les langues régionales de France apparaissent comme idiomes concurrents du français tout autant que le latin. Ce

n'est pas par hasard que le français reste sous le nom de « langue vulgaire », gardant les connotations qui vont avec. Pourtant, la foi dans la langue vulgaire est soutenue par les humanistes et leurs précurseurs, dont l'effort sera indispensable pour assurer la promotion du français. Les littératures, dans un français qui évolue continûment, divergent de moins en moins du modèle parisien et royal, tandis que les parlers restent multiples.

Par une explication des notions centrales, le but de ce chapitre était de préciser la complexité de la situation linguistique en France et jeter les bases pour une compréhension du développement qui aura lieu sous le règne de François Ier. Si le français d'aujourd'hui apparaît comme une langue claire et uniforme, structurée, précise et ordonnée – voilà un des résultats majeurs du XVI^e siècle (Lodge 2008 : 117). Comment s'est déroulé le processus pour y arriver ? Accompagné de quelles conséquences ? Le français s'est développé au détriment du latin, mais aussi avec d'autres résultats moins positifs. Une perspective historique relève les facteurs décisifs pour le fleurissement du français, en essayant de dévoiler les conséquences.

3. Le XVI^e siècle

« (...) ce qui fut, selon J. Huizinga, d'abord *une forme extérieure* [au XVe siècle] avant de devenir un esprit nouveau : la Renaissance. » (Brunel 1972 : 79)

Une introduction à la période en question est pertinente pour créer le cadre dans lequel François Ier accèdera au trône. En plein Moyen Âge, le futur roi est devancé par un phénomène bouleversant, venu d'Italie, englobant l'humanisme, la Réforme et le baroque. La Renaissance fut un phénomène d'une ampleur considérable qui affecta tous les domaines : intellectuel, artistique, philosophique, religieux, éthique, social ; tous les modes de vie, individuels et collectifs ; toutes les conceptions de la société et du monde, les rapports de l'homme avec son Dieu, avec l'univers, avec l'histoire, avec ses semblables, avec lui-même enfin. Trois faits sont liés à – ou même considérés comme l'origine de cette mutation : la récente invention de l'imprimerie par Gutenberg, la prise de Constantinople par les Turcs en 1453, et les guerres d'Italie. Le premier favorisant l'expansion des idées humanistes et réformées ; le deuxième provoquant un exode des lettrés grecques vers l'Occident ; et le troisième révélant aux Français éblouis une civilisation raffinée (Brunel 1972 : 80). Que tous ces événements coïncident, tirant profit réciproquement, se révèle fatale.

L'influence italienne est prépondérante dans la Renaissance française – d'abord à cause de l'introduction à l'humanisme. Ce courant philosophique venu d'Italie aura un grand impact non seulement sur l'avenir du français, mais également sur l'esprit en général parmi les Français. À Florence, la ville des Médicis, le XVe siècle constitue l'aube de la Renaissance et vers 1450, Florence est devenue la capitale intellectuelle de l'Occident, où l'art italien réalise cette transformation fondamentale qu'est la transition entre le Moyen Âge et les Temps modernes. Au cours du XVI^e siècle, l'humanisme sera diffusé en Europe, commençant par la France.

Alors qu'au Moyen Âge, l'homme ne trouvait sa place qu'en s'intégrant à une collectivité, la Renaissance marque l'affirmation de l'individualisme et de la liberté. L'humanisme place l'homme au centre de toutes les préoccupations culturelles, esthétiques, philosophiques et religieuses - voilà son essence. À travers sa conception du libre arbitre, il affirme la liberté de l'homme face à sa destinée, entraînant le développement d'une réflexion qui sera à l'origine de la Réforme. Une nouvelle génération de penseurs est née – un mouvement dont la conception se base sur les idées humanistes, bien que d'un point de vue plus spécifiquement

religieux (Hagège 1996 : 45). C'était d'abord Érasme (1469-1536), un Hollandais d'expression latine, qui introduisit l'humanisme. À la lumière de ses critiques sur le Nouveau Testament, il chercha à définir un humanisme chrétien, en préconisant l'entente entre catholiques et réformés (Larousse 2000 : 1306).

Le contact avec Italie était d'abord provoqué par Charles VIII (1470-1498) et ses ambitions politiques. Une campagne d'Italie fut dirigée par ce roi, qui – hanté d'idées romanesques – avait rêvé de grandes conquêtes. Pourtant, si le résultat politique de cette campagne fut nul, son importance pour le développement de la civilisation française fut des plus grandes. Si les expéditions militaires eurent un succès très éphémère sur le plan politique, l'influence sur le plan culturel fut fondamentale. Vers la fin du XVe siècle la France avait perdu l'enthousiasme ; l'esprit bourgeois, tout positif, desséché, avait triomphé partout. L'idée de l'art avait disparu tout à fait. La rencontre avec l'Italie se révèle une confrontation bouleversante, l'armée française retournant avec une nouvelle conception – de la vie, de l'art, de l'art de vivre. En Italie, ils connurent une forme de vie plus belle, plus humaine, reconnaissant ce que peuvent faire les arts pour ennoblir la vie. Charles VIII est ébloui par la chartreuse de Pavie et les Français, découvrant une Italie en pleine effervescence artistique, vont rapidement s'imprégner de l'esprit de ce grand atelier de la Renaissance, berceau de l'humanisme.

Ce n'est pas que cette influence ait eu des conséquences immédiates – on ne change pas en un jour la mentalité de tout un peuple – mais l'idée d'une vie plus libre commença à germer dans les esprits. Le contact avec Italie est ultérieurement élaboré – voyages, éducation - en une trentaine d'années le flot invasion française se déverse une demi-douzaine de fois sur la terre italienne. Vers 1525, la pénétration de la civilisation italienne en France et son assimilation au génie national sont choses faites. Presque tous ceux qui ont joué un rôle capital dans le développement de la civilisation française entre 1520 et 1560 ont fait au moins un séjour dans la péninsule, et les universités italiennes regorgent d'étudiants français (Wartburg 1993 : 144).

Le contact avec Italie - dont l'influence implique une renaissance des études latines et grecques, l'introduction aux idées humanistes - comment sera-t-il favorable à l'émancipation de la langue française ? Sur le plan linguistique, le résultat immédiat devrait être une importation considérable des mots italiens, même grecs ou latins. Que la position du français soit raffermie, paraît improbable. Paradoxalement, les tendances générales de l'époque se révèlent favorable à l'émancipation du français. Le lexique français possède évidemment un

certain nombre de mots venus d'italien et l'émancipation définitive par rapport au latin est discutable ; mais dans un premier temps, le rétablissement du latin classique dans toute sa pureté a pour conséquence une incapacité de rester l'instrument de la pensée de l'époque (Wartburg 1993 : 144).

En ce qui concerne le contact avec Italie, l'inspiration est sujette à une rivalité. C'est bien la montée du sentiment national excité par les guerres étrangères qui explique, dans une large mesure, le patriotisme linguistique dont le français a besoin pour se développer (Marseille 2002 : 458). Une impulsion compétitive se réveille, se faisant entendre sur plusieurs domaines: « the sixteenth century elites sought to make Paris a Renaissance city, to rival the great Italian cities, with a language to match. Paris and its language became objects of intense pride » (Lodge 2008 : 126). L'humanisme fait appel à l'individualité de l'homme, et au nom de cet individualisme le français reprend ses droits. S'affirmant de plus en plus comme une langue originale, le français est projeté vers une reconnaissance et une expansion.

Mis à part le travail des auteurs, le français va progresser en direction d'une norme sous l'effet de deux nouveautés majeures : la presse à imprimer et le protestantisme. Les imprimeurs recherchaient des formes concises et cohérentes afin de réduire les coûts et toucher un plus grand public. Les protestants, quant à eux, seront indispensables pour la séparation du français comme une langue indépendante, en s'insurgeant non seulement contre la doctrine de l'Église catholique mais contre la langue dans laquelle elle est écrite – le latin. Cette activité industrielle et religieuse va stimuler fortement la construction de la norme (Nadeau & Barlow 2011 : 50).

L'invention de l'imprimerie au XVe siècle sera très favorable pour le français. À Strasbourg dans les années 1430, l'Allemand Johannes Gensfleisch (entre 1397 et 1400-1468), dit Gutenberg, mit au point le procédé de composition en caractères mobiles fondus en alliage d'imprimerie, ou typographie. Établi à Mayence, il s'associa en 1450 avec un autre imprimeur allemand, Johann Fust, et fut le maître d'œuvre de la Bible dite "à quarante-deux lignes", publiée en 1455 (Larousse 2000 : 1383). En 1470, la presse à imprimer fut installée à la Sorbonne et le premier livre imprimé en France y est publié - notamment en latin (Brunel 1972 : 80). Ce sera d'ailleurs à Lyon, ville cosmopolite, où l'imprimerie aura son centre principal disposant de trois fois plus d'imprimeurs qu'à Paris (Rey 2007 : 458).

Pourtant, si l'invention au début joue en faveur du latin, cela va prendre une autre tournure au cours du siècle suivant. Tirant profit d'autres facteurs, de même qu'en bénéficiant de l'appui du roi, le français va s'imposer, donnant aux imprimeurs du travail. En ce qui concerne l'imprimerie parisienne, en 1501, le dixième des livres publiés est en français ; en 1575, plus de la moitié (Huchon 2002 : 133). La disponibilité soudaine des livres coïncide convenablement avec la croissance des élites urbaines de la France, et l'usage du français sera renforcé avec la soif de connaissance par la lecture. Voilà également la raison de l'expansion des idées nouvelles – humanistes mais aussi reformées.

D'autres conséquences sont à noter : une divergence croissante entre la culture écrite des élites et la culture orale traditionnelle des masses ; une restriction progressive de latin, dans laquelle il se voit obligé de se retirer de nombreux domaines au profit de la langue vernaculaire (Lodge 2008 : 105). Parallèlement à une fascination pour l'opéra et le ballet, considérés comme de l'art "élevé" au détriment de l'art populaire et traditionnel, se développent de nouveaux codes pour la politesse, régulant le comportement du *corteggiano* en Italie, du *gentleman* en Angleterre et de *l'honnête homme* en France, qu'il s'agisse de l'habit, de l'étiquette sociale ou – particulièrement - de la langue (Lodge 2008 : 116). Voilà la naissance de « l'idéologie du standard » et les débuts du bon/mauvais usage, dont un certain Louis Meigret sera le premier à distinguer au XVIe siècle.

À partir du XVIe siècle, des facteurs techniques, tel que l'imprimerie, occupent une place centrale dans l'évolution et l'unification de la langue. La typographie devient essentielle pour régler l'écriture dans le but de normaliser le français. Augmentant son spectre d'usage, s'affirmant aux dépens du latin et des langues maternelles - notamment l'occitan - le français écrit, imprimé, s'unifie. Le rôle fondamental des imprimeurs comme Geoffroy Tory et Étienne Dolet, s'appuie sur le soutien de François Ier.

On discute de l'orthographe, cherchant à éclaircir l'écrit par rapport aux réalisations orales, et la focalisation sur l'écrit a pour conséquence un souci nouveau des normes typographiques et orthographiques. Le *Champfleury* de Geoffroy Tory, paru en 1529 – la même année que l'auteur reçoit le titre d'imprimeur du roi, part de considérations esthétiques de typographie pour envisager la nature de la langue. La codification de l'orthographe est un sujet de débat dès le XVIe siècle, époque à laquelle tend à se constituer la norme actuelle avec l'introduction des signes auxiliaires (Huchon 2001 : 155).

Alors qu'on considérait auparavant l'écriture du latin comme "intouchable", Tory ose introduire, pour respecter comme il le dit la "propriété" du français, des signes nouveaux, comme la cédille, petit *s* placé sous le *c* à la mode espagnole (zedilla) et qui a pour but de retranscrire une innovation phonétique du français par rapport au latin (Rey 2007 : 369). Dans certains textes, on peut même voir une cédille sous le *e* pour rendre le son è (Nadeau & Barlow 2011 : 51). Dans *Champfleury*, Tory encourage l'usage de l'apostrophe et des accents, favorisant également le tréma - un accent vertical, qui - mis au-dessus du *q* servait à remplacer *-que* dans *boutique*, ou - mis au-dessus d'une voyelle capitale, rendre la nasalisation (*champ* s'écrivait *ch[̃]*) (Nadeau & Barlow 2011 : 51). Les accents, utilisés par les imprimeurs, étaient au départ empruntés au grec où ils servaient à marquer la tension de la voix sur certaines syllabes (Huchon 2001 : 155). En français, l'accent aigu est employé pour la première fois par Robert Estienne en 1530, tout d'abord en finale de mot pour le son [e] (Huchon 2001 : 155). L'accent grave et l'accent circonflexe sont introduits par Jacques Dubois (dit Sylvius) en 1531 dans les emplois particuliers : le premier pour noter le [ə] (*gracè*) et le second pour noter des diphtongues graphiques (*bôis*) (Huchon 2001 : 155), étant en réalité un transport du *s* au-dessus de la lettre qui précède.

D'autres considérations auront un impact sur le développement de la langue, les imprimeurs recherchant des formes concises et cohérentes afin de réduire les coûts et toucher un plus grand public. Geoffrey Tory suggère de remplacer les caractères gothiques par des lettres romanes qui sont plus compactes et occupent moins d'espace sur la page imprimée. Pourtant, la période de transition traîne en longueur et le *s* est écrit ꝛ pendant une bonne partie du siècle suivant (Nadeau & Barlow 2011 : 51). Le travail de Tory est continué par Robert Estienne, qui publie son *Dictionnaire françois-latin contenant les motz et manieres de parler françoys tournez [traduits] en latin* en 1539 ; suivi d'Étienne Dolet, qui en 1540 publie un manuel de normes dont le titre complet est *La Maniere de bien traduire d'une lange en aultre*.

D'avantage De la punctuation de la langue Françoysse. Plus. Des accents d'icelle (Rey 2007 : 369). Ici, Dolet insiste sur le code qui permet de représenter la parole par l'écriture, avec un chapitre sur les accents et un autre sur la ponctuation.

La Renaissance, avec tout ce qu'elle apporte d'influence et d'inspiration, a été indispensable pour la langue française. Contribuant à changer la mentalité et les attitudes, l'humanisme a joué en faveur de l'émancipation du français – paradoxalement, la fascination pour l'Antiquité a entraîné une valorisation de la langue maternelle. Les conséquences de l'invention de la

presse à imprimer sont nombreuses : une publicité des idées humanistes, mais surtout le point de départ pour "travailler la langue". Avec la Renaissance, donnant sens aux notions classiques de « culture » et « civilisation », viennent également les premiers efforts pour définir le français et chercher une norme pour établir une langue standard (Lodge 2008 : 105). Les imprimeurs et les traducteurs sont confrontés à la nécessité de définir le français en tant qu'une langue uniforme et normée, jetant ainsi les bases pour le travail des grammairiens. Cependant, il faut un précurseur puissant pour que les conditions soient prêtes pour un tel travail.

4. Le “ noble roy ” François

« Art, for him, was not simply a matter of decoration, but a means of affirming French power. » (Nadeau & Barlow 2010: 172)

François Ier est le point de départ, mais il ne s'est certainement pas occupé de la grammaire du français. Pourtant, il a encouragé l'étude et le développement d'une langue vernaculaire, dont l'avenir était tout autre que prospère. L'histoire de la langue française s'est créée essentiellement par volonté politique – devenant langue du roi, le français s'est répandu avec succès hors de ses limites d'origine à mesure que le royaume s'agrandissait, en faisant de l'ombre aux autres langues qui s'étaient développées sur le territoire. Cependant, si le français a construit son propre chemin, il a quand-même tiré profit des influences extérieures.

La tendance à l'unification politique, l'accroissement des agents royaux sous le règne des Valois affermissent la position du français (Huchon 2002 : 132). Par opposition aux premiers Capétiens, qui n'avaient qu'une autorité théorique sur le royaume, le pouvoir monarchique sera renforcé par une prise de conscience de plus en plus aiguë de l'outil que représente la langue en tant qu'instrument du pouvoir (Hagège 1996 : 42). François Ier est en tête, dans l'arrière-plan se trouvent sa sœur aînée Marguerite d'Angoulême et leur mère Louise de Savoie. Ce chapitre donne une caractéristique de François Ier pour relever la relation entre sa personnalité et son éducation, et son intérêt pour la langue. Au cours de son règne, il prend plusieurs initiatives dans différents domaines, et la France connaît un progrès significatif. Quant à la sœur du roi, Marguerite est une femme intelligente et cultivée, avec une place centrale dans son époque. Ayant également une grande influence sur la mentalité et les convictions de François Ier, une présentation de cette future reine de Navarre est pertinente avant de terminer le chapitre.

D'une mesure tout à fait inhabituelle à l'époque – 1,95m – François Ier est d'abord renommé pour son nez – celui-ci proéminent tout en longueur. Selon un portrait par le peintre italien Titien, il a un visage calme, des yeux en amandes et une petite bouche lançant un sourire malicieux. Pourtant, François au Grand Nez est également connu comme Le Père et Restaurateur des Lettres, une désignation à laquelle il est plus digne. Robuste et solide, François Ier ressemble à son contemporain Henri VIII, le roi d'Angleterre, avec des chaussures italiennes extravagantes et des chapeaux à plumes (Horne 2002 :71).

Né à Cognac le 12 septembre 1494, François Ier est le fils de Charles d'Angoulême et appartient donc à la branche cadette de la maison royale de Valois (dynastie capétienne). N'étant pas destiné à régner, comment arrive-t-il que François est sacré Roi de France le 25 janvier 1515 dans la cathédrale de Reims ? Devenue veuve après la mort de Charles VIII, Anne de Bretagne est contrainte d'épouser le cousin de celui-ci, Louis XII. N'ayant pas de descendance, le faible et délicate Louis XII fait appeler à ses côtés son jeune cousin, François d'Angoulême, âgé d'à peine quatre ans, et le futur François Ier grandit au château d'Amboise.

« Beau prince autant qu'il y en eust au monde » - les chroniqueurs, les ambassadeurs, les contemporains le répètent à l'envie (Marseille 2002 : 448). D'une personnalité particulière, François Ier est réputé pour être assez intelligent, curieux et ouvert d'esprit. Le côté négatif ? Reconnaissant son pouvoir, cet enfant gâté est également un égoïste d'un tempérament impulsif, prêt à discuter n'importe quel sujet avec une assurance souvent mal fondée. Si la joie de vivre n'est pas née avec lui, elle s'est certainement bien fortifiée ! François Ier est animé d'une extraordinaire joie de vivre, il a un goût pour les plaisirs courtois et – les femmes. Sachant plaire et séduire, l'infidélité est incluse. « Une cour sans femmes, c'est comme un jardin sans fleurs » - et avec les fleurs, viennent forcément les insectes : les maîtresses qui auront un rôle d'assistance aux deux épouses successives du roi. La comtesse de Châteaubriant, Françoise de Foix est supplantée par Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes et demoiselle d'honneur de la mère du roi ; suivies par la femme de l'avocat Jean Ferron, appelée « la belle ferronnière » ; ensuite par la comtesse de Thoury ; et finalement par une dame inconnue avec qui le roi aura un fils, Nicolas d'Éstouteville. Certaines de ces maîtresses sont réputées pour avoir eu une influence importante sur la politique du royaume – la comtesse de Thoury est apparemment à l'origine de la construction du château de Chambord, tandis que le rôle d'Anne de Pisseleu a été tel que le jeune prince Henri II a formé à la cour de son père un parti d'opposition contre elle, se débrouillant pour la forcer à quitter la cour après le décès de François Ier ([Fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_de_France](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_de_France)).

Quant aux épouses, la première, Claude de France, est la fille d'Anne de Bretagne et sera la mère de sept enfants dont les grossesses entraînent sa mort soudaine à l'âge de vingt-cinq ans. Jusqu'à sa mort, la famille royale réside à la demeure de sa naissance – le château de Blois – et François Ier y lance la construction d'une nouvelle aile, de style Renaissance, dont la pierre blanche contraste avec les bâtiments de ses prédécesseurs. Rien n'est assez beau, assez fastueux pour loger sa suite de courtisans qui s'accroît sans cesse, mais aussi pour y accueillir

ses livres dont il commence une prodigieuse collection. Une fois Claude décédée, il délaisse alors le château au profit de celui de Fontainebleau et d'Éléonore de Habsbourg (sœur de Charles Quint et veuve du roi Manuel Ier de Portugal), sa deuxième épouse à partir du 7 août 1530.

Bien que les deux prédécesseurs, Charles VIII et Louis XII aient consacré beaucoup de temps à l'Italie, ils n'ont pas saisi le mouvement artistique et culturel qui s'y développait. François Ier par contre, se révélera un vrai humaniste. Sa mère, Louise de Savoie, s'intéresse à l'art de la Renaissance et en transmettant cette passion à son fils, l'enfance et l'éducation de François Ier seront fortement inspirées par la pensée italienne, et il maîtrisera la langue italienne à la perfection. Sa mère aura également une influence non négligeable sur le gouvernement du pays – élevée au rang de duchesse, elle fera partie du *Conseil privé* du roi et sera nommée par deux fois régente du royaume. Quand François Ier accède au trône à l'âge de 20 ans - déjà avec la réputation d'être un humaniste –, son royaume compte environ 18 millions d'habitants, étant le pays unifié le plus peuplé d'Europe, et 85% de la population est paysanne (Marseille 2002 : 459).

« Cour sans dames, printemps sans roses » affirme le sensuel François Ier tandis que, amer, l'évêque Jean de Monluc déplore : « Les dames peuvent tout ; elles tiennent les rois, leur font oublier les capitaines assiégés en Italie [...] Peu sert de savoir les batailles et assauts, qui ne sait la cour et les dames » (Marseille 2002 : 448). Voilà le jugement d'un contemporain quant à l'engagement du roi dans les guerres d'Italie. Parvenu sur le trône, François Ier n'a aucune inhibition à s'amuser. Amateur de tournois, il a gardé de l'ancienne chevalerie le goût des conduites héroïques qui font tout perdre sauf l'honneur. L'après-midi, les terrasses du château d'Amboise sont envahies par de jeunes seigneurs qui partagent avec lui ses jeux de petites guerres et de tournois. L'artiste italien et le génie de l'époque, Léonard de Vinci, est invité à séjourner au manoir du Clos Lucé, à quelques pas du château. Metteur en scène admiré, celui-ci organise d'incroyables fêtes équestres. Un souterrain est même creusé pour que le roi vienne se confier, incognito, à celui qu'il appelle désormais " mon père ". Inhumé à la chapelle Saint-Hubert, Léonard de Vinci fait du château d'Amboise sa dernière demeure.

Le château d'Amboise sera bientôt remplacé par les châteaux de Chambord ou de Fontainebleau, ce qui n'empêche pas d'y organiser certaines de ses plus belles réjouissances. Le premier sera l'un des chantiers les plus importants de la Renaissance. Fier, majestueux, extravagant, Chambord est à l'image de son concepteur, François Ier avec son emblème, la

salamandre, placé à chaque recoin. Le château est également le témoignage spectaculaire de ses deux passions - la chasse et l'architecture. Destinée à éblouir les cours européennes, la demeure n'a pas vocation à être habitée. La preuve : sur trente-deux ans de règne, François Ier n'y séjournera que quarante-deux jours et sur près de cinq siècles, la bâtisse ne sera occupée que vingt ans! (Grive & Santini 2010 : 103)

Il faut également consacrer une petite partie au château de Fontainebleau – « La Maison des Siècles ». Abandonnée lors de l'invasion anglaise au XV^e siècle, la forteresse médiévale n'est plus que ruines lorsque François Ier en tombe amoureux. Revenant de sa captivité de Madrid, le souverain la choisit pourtant pour en faire un château à la hauteur de la magnificence de son règne à venir. Excepté le vieux donjon, tout sera donc entièrement réédifié. Le roi fait appel aux artistes italiens Rosso et Primatice qui fonderont l'École de Fontainebleau dont la galerie François Ier, alliant pour la première fois le stuc à la fresque, est le témoin flamboyant. Grand collectionneur d'art, le souverain fait venir des œuvres de maîtres italiens dont la fameuse Joconde – plus connue comme Mona Lisa - de Léonard de Vinci pour décorer ses appartements. Peu à peu, "la nouvelle Rome" prend forme et le château devient un véritable palais de la Renaissance (Grive & Santini 2010 : 21).

S'engageant dans la main d'œuvre, le roi pousse les artistes à développer de nouveaux styles et de nouvelles techniques, y compris les premières représentations érotiques du corps humain dans l'art français, abondamment diffusées grâce à la presse à imprimer et à la technique de la gravure (Nadeau & Barlow 2011 : 60). La Bibliothèque de Fontainebleau, créée par le grand helléniste Guillaume Budé sera à l'origine du « cabinet des livres », future Bibliothèque Royale (Rey 2007 : 370).

En dépit de sa préférence de séjourner dans les châteaux de la Loire, François Ier n'hésite pas à déclarer Paris comme la future capitale du royaume, y résidant lui-même comme le prince incontournable de la Renaissance. Bien qu'entouré de conseils – le Grand Conseil, le Conseil des parties ou *Conseil privé* et le *Conseil étroit*, ce dernier chargé des décisions importantes de l'État -, le roi apparaît de plus en plus comme la source unique de l'autorité, arbitrant en dernier ressort les initiatives de l'administration judiciaire et financière, choisissant et disgraciant ses favoris, ses ministres et ses conseillers.

Étant un bâtisseur acharné, François Ier est également le premier roi à prendre l'initiative d'un urbanisme organisé et planifié (Bjørnskau 2012 : 59). « Notre bonne ville et cité » sera embellie par l'Hôtel de Ville, le Cour de Carré, l'Hôtel Carnavalet, l'Église Saint-Eustache ;

le Palais des Tuileries sera modelé d'après les palais florentins. Le Louvre, ruiné après la guerre de Cent Ans, sera reconstruit comme un véritable palais de la renaissance italienne et servira de lieu de résidence à la famille royale quand elle vient à Paris pendant les guerres de Religion, notamment lors des noces de Marguerite de Valois, qui débouchèrent sur le massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572 (Grive & Santini 2010 : 33). La collection d'art pour laquelle le Louvre sera connu dans le monde entier, est commencée par François Ier, qui apparemment y emmène le tableau le plus réputé, la Mona Lisa, après le mort de l'artiste Léonard de Vinci en 1519 (Horne 2002 :73).

Cette rénovation de Paris sert de tactique pour accentuer et centraliser le pouvoir monarchique. Faisant de Paris la ville idéale de la Renaissance, il y attire une grande partie de l'aristocratie auparavant résidant à la campagne, contribuant ainsi à élever le statut de la capitale (Lodge 2008 : 109). Bien que très à la mode dans toute l'Europe, il est important d'accentuer la nouveauté d'un tel focus sur la capitale, explicitement exprimé par le roi :

Tres chers et bien amez, pour ce que nostre intention est doresnavant faire la plus part de nostre demeure et sejour en nostre bonne ville et cité de Paris et alentour plus qu'en aultre lieu du royaume : cognoissant nostre chastel du Louvre estre le lieu le plus commode et a propos pour nos loger ; a ceste cause, avons delibere faire reparer et mettre en ordre ledict chastel (...) (citation de Babelon 1986 : 45 dans Lodge 2008 : 109)

Pourtant, le roi lui-même préfère séjourner ailleurs et sa grandeur s'entend sur tout le territoire français par divers châteaux, dont plusieurs seront décorés par les marques du souverain - à savoir le « F » et la salamandre. Quant au château de Beauregard, où François Ier fait son rendez-vous de chasse, son emblème est accompagné de la devise *nutrisco et extinguo* – « je nourris et j'éteins » (Grive & Santini 2010 : 87).

Un roi extravagant ayant une faiblesse pour la vanité ? Cultivant la beauté, les artistes et les femmes, François Ier fait de la cour le miroir et l'instrument de sa puissance. Tout en sachant l'autorité qu'il représente, il marque un certain rejet pour un protocole souvent trop rigoureux et prend quelques libertés, ce qui fait de la Cour de France un lieu assez détendu pour les 5000-15 000 personnes qui en font partie (Fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_de_France). Le cher ami du roi, l'artiste Benvenuto Cellini (1500-1571), est venu d'Italie en apportant non seulement de l'art, mais

aussi une nouvelle morale, selon laquelle la vie sexuelle est libre et l'assassinat peut-être pardonné – à condition que l'offenseur soit un artiste (Horne 2002 : 74).

Pourtant, son intérêt, bien que sincère, pour les arts n'est pas dépourvu d'une bonne dose de calcul. En élevant la stature intellectuelle en France, François Ier visait à compenser la faiblesse du pays vis-à-vis du roi d'Espagne, Charles Quint, qui contrôlait le Saint Empire romain (et donc l'Autriche et l'Italie) en plus de la Hollande et une bonne partie des Flandres (Nadeau & Barlow 2011 : 60). Ayant une haute estime de la Renaissance italienne, François Ier ambitionna tout au long de son règne de moderniser la France et d'en faire un havre de sophistication et de raffinement – précisément en sachant la force que représentent la culture, les arts, les sciences humaines. Par tout ce processus, François Ier a immensément rehaussé la réputation de ses concitoyens en Europe (Nadeau & Barlow 2011 : 60). En mariant son fils à la Noble Florentine, Catherine de Médicis, il fit entrer la cuisine italienne en France, Catherine amenant avec elle sa cohorte de cuisiniers italiens. Ceux-ci établirent une nouvelle norme culinaire qui fut le véritable coup d'envoi de la gastronomie française (Nadeau & Barlow 2011 : 59).

Le développement des arts et des lettres à laquelle la France se trouve confrontée, est accompagné d'autres progrès : l'introduction d'une série de réformes touchant l'administration du pouvoir et en particulier l'amélioration du rendement de l'impôt avec la création du Trésor de l'épargne, centralisant les revenus fiscaux et établissant dans toute la France un système de perception d'impôts ; le début officiel de l'état civil en France et les premiers enregistrements avec filiation au monde en imposant aux prêtres d'enregistrer les naissances et de tenir à jour un registre des baptêmes ; la construction de nouveaux bâtiments ; le début d'une planification des routes autour de Paris, qui va de plus en plus apparaître comme le centre des ramifications du royaume ; les explorations en Amérique du Nord et la naissance de la Nouvelle-France avec l'expédition en 1534.

Enfin, le règne de François Ier voit un renforcement de l'autorité royale jetant les bases de l'absolutisme tel que pratiqué plus tard par Louis XIV. L'évêque de Marseille, Claude de Seyssel, publie sa *Grand Monarchie de France* en 1519, dans laquelle il exalte le " corps mystique " de la France dont le roi est la tête - le " chef " - et dont les sujets sont les " membres " (Marseille 2002 : 449). La même année, mais publié en 1547, Guillaume Budé écrit son *Institution du Prince*, dans lequel il émet l'idée assez neuve que, juge en dernier ressort, le roi peut, lorsque l'exige le " bien public ", violer coutumes, traditions et lois

existantes dans la mesure où *Princeps legibus solutus est* - il est au-dessus des lois (Marseille 2002 : 449). François Ier lui-même introduit le terme de « Sa Majesté », y compris la volonté du roi français, sur laquelle insiste Marino Cavalli, ambassadeur de Venise de 1544 à 1546 :

« Pour ce qui est des grandes affaires de l'État, de la paix et de la guerre, Sa Majesté, docile en tout le reste, veut que les autres obéissent à sa volonté ; dans ces cas-là, il n'est personne à la Cour, quelque autorité qu'il possède, qui ose en remontrer à Sa Majesté »

(Fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_de_France)

Le concordat de Bologne, signé le 18 août 1516 entre François Ier et pape Léon X, met l'Église de France dans la main du roi (Marseille 2002 : 440). La "rivalité" avec l'Église catholique – qui se développera très favorable pour la langue française – a commencé lors de la décision de François Ier d'établir son propre système postal, précisément pour concurrencer celui de l'Église.

Cité par Érasme comme exemple d'un "roi d'élite", François Ier est mort d'une septicémie le 31 mars 1547 au Château de Rambouillet (Nadeau & Barlow 2011 : 61). L'artésien Pierre Galland, qui professe l'éloquence, met son art en pratique en écrivant le discours funèbre du roi. Après les cérémonies de funérailles à Saint-Cloud, François Ier est enterré le 23 mai à côté de son épouse, Claude de France, à la basilique Saint-Denis. Leur deuxième fils, Henri II, lui succède. Marié à la noble Florentine Catherine de Médicis, il continue les traditions italiennes, en faisant avancer les travaux des palais du Louvre et des Tuileries. Henri II est puissant et robuste comme son père - mais peut-être pas aussi intelligent et certainement dépourvu de son charisme - et se trouve confronté à un aspect plus amère de la Renaissance : l'intensification des guerres de Religion (Horne 2002 : 75).

Voilà le règne de François Ier en raccourci – notamment sans prendre en compte ses initiatives pour la promotion de la langue. Car, celles-ci sont à aborder d'un point de vue global en relation avec les autres facteurs décisifs : la montée des idées de la Réforme et le protestantisme, et l'invention de la presse à imprimer.

Avant de terminer cette partie, il faut consacrer quelques mots sur la sœur aînée de François Ier, Marguerite d'Angoulême (1492-1549). « Corps féminin, cœur d'homme et tête d'ange », comme elle est caractérisée par le poète français Clément Marot (1496-1544) (Brunel 1972 :

109), cette femme sera un support indispensable pour François Ier. Étant une fervente admiratrice des lettres, elle protège de nombreux écrivains (Rabelais, Bonaventure Des Périers) – comme le roi subventionne les poètes (Marot, Chappuys) – et se révèle elle-même un écrivain de talent. Contrairement à son frère qui s’amuse en composant quelques poésies, Marguerite écrit poèmes et essais (*La Navire, Les Prisons, l’Heptaméron* – ce dernier un recueil de contes inachevés publiés après sa mort). Ses œuvres sont d’une telle importance qu’elle est condamnée par la Sorbonne en 1533 lors de la parution de son premier livre, *le Miroir de l’âme pécheresse* (Brunel 1972 : 109). Courageuse, cultivée, ouverte aux idées nouvelles, elle est également protectrice des penseurs et des poètes que persécutait une société intolérante. Marguerite est une fervente admiratrice des lettres qui fait de sa cour un brillant foyer d’humanisme (Larousse 2000 : 1502). Veuve en 1525 de Charles IV, duc d’Alençon, elle épouse en 1527 Henri d’Albret, roi de Navarre. La cour de Navarre s’installera dans le Château de Pau, au départ une forteresse qui devient une résidence d’agrément de style renaissance (Santini & Grive 2010 : 137).

Ce chapitre cherche à donner une caractéristique de François Ier pour mieux comprendre son intérêt pour la langue française. Une combinaison de sa personnalité, sa fascination pour la Renaissance et l’Italie, l’influence de sa famille et de sa sœur en particulier - François Ier est la bonne personne au bon moment, et le français en tire profit. Un roi dont la soif de pouvoir et de prestige est illimitée, qui s’emploie de n’importe quel moyen pour affermir sa position et celle de son pays. Sa fascination pour l’Italie donne de l’inspiration, jetant également les bases de rivalité et de concurrence.

5. L'Église catholique et la montée du protestantisme

Le plus grand obstacle que rencontre le français, sera l'Église catholique. L'Église catholique, quant à elle, en rencontrera deux : le français et le protestantisme. Les idées humanistes n'étant pas bien accueillies au départ, la langue française n'est surtout pas appréciée comme un concurrent équivalent au latin. Quant aux idées de la Réforme, l'ambivalence de la monarchie coïncide défavorablement avec la centralisation du pouvoir royal, et l'Église catholique se voit menacée sur plusieurs côtés. Lorsque le soutien de la monarchie diminue même au profit de la langue française, l'humiliation est inacceptable. Pourtant, si l'épisode décisif se montrera favorable pour l'Église catholique, ce sera sans tenir compte de l'aspect linguistique.

« Pourquoi paraît-il inconvenant que quelqu'un prononce l'Évangile dans la langue où il est né et qu'il comprend : le Français en français, le Breton en breton, le Germain en germanique [...] ? Ce qui me paraît bien plus inconvenant, ou mieux ridicule, c'est que les gens sans instruction [...], ainsi que des perroquets, marmottent leurs Psaumes et leur Oraison dominicale, alors qu'ils ne comprennent pas ce qu'ils prononcent [...]. » (Hagège 1996 : 46)

Voilà l'introduction de l'ouvrage sur l'enseignement de la religion, *Enarratio Primi psami*, écrite par Érasme en 1515. En 1523 apparaît une traduction du Nouveau Testament, écrit par l'humaniste et théologien Jacques Lefèvre d'Étaples (1455-1536), où la préface qui recommande qu'on enseigne les Évangiles aux chrétiens en langue vulgaire. Pourquoi ne pas imiter l'exemple que Luther (1483-1546), théologien et réformateur, vient de donner pour l'allemand, donnant une traduction du Nouveau Testament en 1522, puis de la Bible entière en 1534 ? Parce que l'Église suspecte dans cette promotion du français, qu'il se cache une entreprise inspirée des idées de...la Réforme. Pourtant, au début il s'agit plutôt d'une conséquence de l'humanisme qui, par son appel aux forces individuelles, doit éveiller chez tout homme le désir d'exprimer ses sentiments religieux dans sa langue maternelle (Wartburg 1993 : 145). Même avant que Luther ne se soit fait connaître, Érasme – l'infatigable propagateur de l'humanisme en Europe – écrit encore : « Je voudrais que toutes les bonnes femmes lisent l'Évangile et les Épîtres de Paul. Qu'ils soient traduits dans toutes les langues ! [...] » (Érasme cité dans Marseille 2002 : 475). La valeur de la langue maternelle n'étant pas particulièrement appréciée par l'Église catholique, dont le culte entier se fait en

latin, le français y rencontre de grandes difficultés. Déjà à partir de 1305, une nette régression du latin a commencé, basée sur la laïcisation personnelle de Philippe le Bel (1285-1314), à cause de laquelle le français est considéré comme la langue des laïcs (Rey 2007 : 202). Sous l'influence de l'Église, l'école sera également un grand obstacle à libre expansion du français - la formule *latine loqui, pie vivere* contenait tout le programme : l'accès aux sciences et la piété (Wartburg 1993 : 147). Le français n'y est admis que pour les premières années ; après quoi il est banni des collèges ; même dans leurs jeux les enfants doivent parler latin (Wartburg 1993 : 147).

Immédiatement condamnée d'être trop instable, trop pauvre et trop dépourvu de majesté pour être digne d'un usage en tant que langue sacrée, le français est brutalement rejeté par l'Église catholique en se basant sur l'argument d'excellence : la prière la plus efficace est celle qu'on ne comprend pas (Hagège 1996 : 47). Et la Sorbonne est tout à fait d'accord. À plusieurs reprises, la Faculté déclare, à l'unanimité, qu'il faut absolument interdire les traductions ; toute réforme linguistique est immédiatement entachée d'hérésie, et on commence à persécuter ceux qui se déclarent partisans du français comme langue du culte (Wartburg 1993 : 146). Le premier mouvement réformiste, formé à Meaux et basé sur la traduction de la Bible entière publiée par Lefèvre d'Étaples en 1528, sera donc brutalement réprimé. Peu importe qu'à la tête du mouvement se trouve un ami de Marguerite d'Angoulême, l'évêque Guillaume Bricconnet, si le but est de rénover la prédication, contraindre les moines à respecter les règles de leur ordre et les curés à résider auprès de leurs ouailles et – le plus provoquant – introduire le français dans la liturgie et distribuer aux fidèles des traductions des Écritures (Marseille 2002 : 476). Les réformistes français se réfugient en Suisse, où une Bible calviniste traduit par Olivetan, cousin de Calvin, sera imprimée en 1535. Le chef de la Réforme française lui-même, Calvin, a écrit d'abord en latin son principal ouvrage de combat, *l'Institutio Christianae religionis* en 1536, suivi de la traduction française, *Institution (de la religion) Chrestienne* en 1541 (Wartburg 1993 : 147).

Étant le centre d'un pays très catholique, Paris se trouve confronté à un défi crucial. La haute bourgeoisie/noblesse et les riches prennent immédiatement goût pour la pensée réformiste, et le nombre des Huguenots et Calvinistes augmente. Considérée par l'Église comme une menace, la Réforme sera accueillie avec ambivalence par François Ier, bien qu'il soit réputé être un roi très chrétien et bon catholique. Influencé par sa sœur, ouvert aux réalisations intellectuelles et artistiques dues à l'esprit nouveau, mais inquiet des conséquences politiques

éventuelles de la Réforme, il hésite entre la tolérance et la répression (Brunel 1972 : 86). Vers 1520, l'évêque de Meaux, Guillaume Bricconnet, forme un cercle de réflexion qui restera fidèle à Rome. Nombre d'humanistes y participent – le théologien et humaniste Lefèvre d'Étaples, le réformateur Guillaume Farel, et notamment la sœur du roi et future reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême (Hagège 1996 : 46). Naturellement, le roi est bienveillant à leur égard, mais en gardant en tête la puissance de l'Église catholique.

Le début est marqué par une certaine ambivalence dans laquelle le roi "joue à double" - il protège les membres du groupe de Meaux, persécutés durant son absence par les théologiens de la Sorbonne ; et le catholique Lefèvre d'Étaples, qui s'était exilé à cause de ces persécutions, est nommé précepteur du prince Charles, troisième fils du roi, sur les conseils de la sœur Marguerite. Ayant une attitude plutôt tolérante et ouverte aux idées de la Réforme, le roi se veut humaniste et la réaction de l'Église lui semble trop sévère. Le latin commence à poser de sérieux problèmes au roi. En plus de renforcer la mainmise de l'Église dans les affaires juridiques, son usage aggrave les frictions entre protestants et catholiques, du simple fait que le latin est la langue de l'Église honnie des protestants, qui préfèrent le vernaculaire (Nadeau & Barlow 2011 : 57). Les humanistes sont sûrs d'avoir le soutien de la monarchie, surtout après avoir obtenu du roi la création du Collège Royal en 1530 – une victoire éclatante sur la dogmatique et conservatrice Sorbonne – où l'on enseignera le grec et l'hébreu, langues éminemment suspectes aux yeux des autorités catholiques.

À partir de 1528, la situation change. L'Église catholique entreprend des actions contre le développement de la nouvelle religion et propose aux réformés le choix entre l'abjuration et le châtement. Le roi se trouve confronté à un dilemme – l'influence de sa sœur, Marguerite de Navarre qui est portée sur l'Évangélisme, est contrariée par celle de deux puissants conseillers proches : les cardinaux Antoine Duprat et François de Tournon. Devant les actes de vandalisme perpétrés contre les objets du culte romain, François Ier se montre implacable, favorisant la poursuite en justice des réformés. Une tension en accroissement, provoquant un premier scandale. Surtout, l'Affaire des Placards force l'État à choisir son camp.

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, les protestants organisent une manifestation contre la messe, placardant des affichettes en plusieurs points de Paris, d'Orléans, de Blois et sur la porte même de la chambre à coucher de François Ier à Amboise (Larousse 2000 : 1598). Les affichettes sont rédigées par Antoine Marcourt, un pasteur d'origine lyonnaise, et imprimées en lettres gothiques. Leur contenu est violemment anticatholique, dépassant en virulence tout

ce qui est écrit jusque-là, même par Luther (Marseille 2002 : 477). Les articles ridiculisent le " Dieu de pâte ", c'est-à-dire le pain de l'hostie, accusent le clergé romain d'exploiter " le pauvre peuple " et de vivre comme " des loups ravissants " (Marseille 2002 : 477). Ne pouvant laisser bafouer aussi ostensiblement son autorité, le roi prend sa décision finale - à partir de ce moment-là, la royauté est engagée dans l'engrenage qui provoquera les guerres de religion. François Ier fait arrêter et condamner les suspects d'hérésie à travers le royaume. Une répression sévère contre les protestants commence. Le réformateur Calvin et le poète Marot prennent la fuite, tandis que l'éditeur Étienne Dolet est supplicié place Maubert à Paris en 1546. L'épisode le plus douloureux de la répression, qui ternit la fin du règne de François Ier, sera le massacre des Vaudois du Luberon, ralliés aux thèses de Calvin (Fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_de_France).

Un renversement abrupt ? Indiscutablement. "Bien fou qui s'oublie", même ceux qui ont du sang bleu. En fin de compte, le roi affirmait que « la nation française » ne pouvait pas exister sans l'unité de la foi, et dans sa grande masse, la population française refusait de rompre avec le passé catholique (Marseille 2002 : 477). Le mariage du dauphin Henri II avec l'italienne Catherine de Médicis, la nièce du pape Clément VII, joue certainement un rôle décisif pour le profil de la monarchie. Le durcissement de la politique de François Ier à l'égard de la religion réformée est aussi, vraisemblablement, lié aux accords secrets passés avec Charles Quint à l'occasion de la signature du traité de Crépy-en-Laonnois, obligeant le roi de France à participer activement à l'éradication de la menace protestante en toute l'Europe (Fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_de_France).

Et la langue française ? L'Imprimerie Royale est fermée et il est question de brûler tous les livres imprimés en France (Brunel 1972 : 87) – mais la langue en a déjà tiré profit et continue à évoluer et à se répandre. Le français est favorisé par le statut ambigu du latin. Dans sa pratique courante, le latin est corrompu. Il semble bien que le latin soit la langue de l'écrit et que, dans les conseils ou dans les ambassades, les échanges se fassent en français, mais soient transcrits en latin (Huchon 2001 :135).

À partir de 1550, le français est à considérer comme la langue de l'Église protestante dans les pays où l'on parle le français (Huchon 2001 :134). Tout comme le pouvoir monarchique, qui résistera à la crise des guerres de religion, la langue française est désormais fermement établie comme celle qui s'utilise dans tous les domaines de la vie (Hagège 1996: 53). L'utilisation du

français comme langue religieuse continue à être objet de vifs débats, au même temps que les traductions de la Bible se multiplient (Huchon 2002 : 137).

6. Promoteur et précurseur de la langue vulgaire

« (...) si la langue put néanmoins finir par s'imposer, ce fut notamment parce qu'elle bénéficia durant tout le XVI^e siècle de l'appui constant du gouvernement royal. »

(Hagège 1996 : 48)

Le choix de l'adjectif *constant* est à discuter, mais - dans une perspective plus large - les efforts royaux ont été indispensables pour l'avenir du français. Le français est la première des langues romanes à exister comme une langue autonome. Un défi jamais surmonté sans soutien et encouragement, dont le point de départ était simplement un moyen de gagner plus de pouvoir. Comme précise Claude Hagège : « la langue est en France une affaire politique autant qu'une affaire de culture » (Hagège 1996 : 69), François Ier étant le premier roi à le saisir. Il s'emploie de la langue pour en tirer profit personnellement – devenir plus puissant, unifier le pays en s'adressant à tous, même à l'homme de la rue qui ne comprend pas le latin. Gardant en mémoire qu'il ne peut pas affirmer le statut de la France par des conquêtes militaires, il choisit plutôt de la rendre forte par une élévation intellectuelle et artistique, dont l'inspiration est italienne. Une promotion active de la langue vernaculaire, mise en œuvre tout d'abord à Paris, est initiée tout d'abord comme un moyen de centraliser et d'augmenter le pouvoir monarchique.

Pourtant, la promotion de la langue vulgaire est initiée bien avant le règne de François Ier. Un soupçon de l'outil que représente la langue en tant qu'instrument du pouvoir, est venu déjà au début du XIV^e siècle chez Philippe le Bel (1285-1314) avec son ordonnance : *Gallicanis in gallico et occitanis in latino* (Rey 2007 : 202).

À ce temps-là, le territoire français est dominé par une grande variation quant à la langue parlée : au sud, ce sont des langues d'oc – le limousin, le gascon, le provençal, etc. - au nord, on trouve les langues d'oïl - le picard, le normand, le champenois, etc. Les langues d'oïl s'approchent plus facilement au français, ce que souligne Philippe le Bel dans cette ordonnance où il prescrit d'écrire aux bonnes villes « françaises en français et aux occitanes en latin ». Si à la fin du XIV^e siècle le français a acquis une valeur juridique comparable à celle du latin, cela concerne d'abord les pays de langue d'oïl, car le roi s'adresse aux pays de langue d'oc de préférence en latin.

Avec Charles V (1338-1380) et l'ordonnance de réforme du 3 mars 1357, issue des états généraux de langue d'oïl, s'ouvre une nouvelle ère : elle est rédigée en français. Une intervention de plus en plus précise du pouvoir monarchique sur l'emploi de la langue française continue sous le règne de Louis XI (1423-1483) qui, comme Charles VII, « désirait fort que les coutumes fussent mises en français dans un beau livre » (Hagège 1996 : 43). En 1490, Charles VIII ordonne que les enquêtes et les procès ne soient plus rédigés en latin mais en français ou dans la langue maternelle du témoin (Rey 2007 : 206) ; puis en 1510, Louis XII promulgue une nouvelle ordonnance qui condamne l'emploi du latin non seulement dans la transcription des dépositions des témoins, mais aussi dans les discours prononcés par les juges, afin que l'accusé puisse comprendre (ibid.).

Les bases sont ainsi jetées et au XVI^e siècle, le pouvoir monarchique veut faire du français la langue des Français. Le temps est mûr pour l'expansion et l'unification de la langue française – mises en pratique par François I^{er}. Et à quoi correspond cette langue ? Les formes orales et populaires du latin parlées en terre gallo-romaine ont donné naissance à un ensemble de parlers distincts du latin. Ces parlers « romans » se sont regroupés autour d'une langue de référence, adoptée par le pouvoir royal, issue de l'Île-de-France et de Paris, et se définie à l'écrit par les usages littéraires, politiques et juridiques (Rey 2008 : 45).

Si Paris a joué un rôle primordial dans l'histoire de la langue française, qui y a pris son essor et y a puisé son dynamisme, ce n'est pas pour des raisons de supériorité linguistique, mais plutôt à cause de sa situation démographique très convenable, et essentiellement par volonté politique. Devenue la langue du roi, elle s'est répandue avec succès hors de ses limites d'origine à mesure que le royaume s'agrandissait, en faisant de l'ombre aux autres langues qui s'étaient développées sur le territoire. Dans une perspective plus large, le français apparaît historiquement situé vers un pôle extrême d'un continuum d'idéologie d'uniformité. La standardisation ayant pris la forme d'une réduction de la variation, elle fonctionne sur des exclusions tendant à n'admettre qu'un seul usage comme correct (Gadet 2007 : 114). Ces conséquences ne sont certainement pas prises en considération par François I^{er}, puisqu'il n'en sentira pas les effets. Par contre, il doit faire face à une confrontation – la réaction de l'Église catholique, selon laquelle il représente une menace. En mettant la langue française sous sa protection, François I^{er} a – consciemment ou non – formé une opposition à l'Église catholique. D'abord par l'opposition entre la langue vulgaire et la langue savante – le latin, mais également par divers initiatives qu'il prendra liées à la promotion du français.

À l'instigation de Guillaume Budé (1467-1540), helléniste et humaniste qui propagea en France l'étude du grec (Larousse 2000 : 1206), François Ier fonda en 1529-1530 le Collège Royal, également connu comme le Collège des trois langues, le futur Collège de France. Il est probable que l'Université de Louvain, en Flandres, ait servi de modèle (Hagège 1996 : 50). Le projet était ancien, puisque François Ier avait déjà envisagé un tel collège en 1517, avec à sa tête ni plus ni moins qu'Érasme, qui déclina la proposition (Rey 2007 : 370). Créé hors cadre universitaire, le Collège Royal était chargé de donner des cours publics, gratuits et ouverts à tous. Pour attirer le public, des placards furent affichés au Quartier Latin indiquant la date, l'heure et le lieu des cours (Marseille 2002 : 457). Le but ? Faire concurrence à l'université en dispensant des enseignements non encore admis. Vieille et conservatrice, la Sorbonne était peuplée d'ecclésiastiques farouchement attachés au latin. Le grec, l'hébreu et les mathématiques étaient donc des disciplines négligées. Les directeurs d'études royaux au Collège seraient non seulement indépendants de l'université de Paris, mais protégés des tribunaux religieux (Nadeau & Barlow 2011 : 60).

Au début, aucun bâtiment spécial n'étant construit, le collège n'était pas un établissement très important. La structure comptait deux chaires de grec, une chair d'hébreu et une chair de mathématiques – le latin se voyant obligé de céder le pas à une étude équilibrée des trois grandes disciplines du monde antique. Pourtant, une chaire de latin fut adjointe en 1534. L'ambition du collège était de retrouver l'authenticité du latin classique et faire du latin un espace linguistique soumis à la philologie, à la critique, au savoir érudit, une langue morte (Rey 2007 : 371). Opposé à la Sorbonne où l'enseignement était évidemment dispensé en latin, certains lecteurs royaux – dont l'humaniste Pierre de la Ramée dit Ramus – utilisent dans leur cours le français (Huchon 2001 : 134).

S'agit-il d'une rupture définitive entre le latin et le français ? Ce dernier, du coup, un adolescent en pleine croissance, aspirant à la perfection, à la vie, volant de ses propres ailes. Une cinglante défaite pour la Sorbonne, où le latin professé en 1530 était fort éloigné du latin de Cicéron – il avait subi au cours du Moyen Age de telles transformations qu'il était devenu un vrai jargon accessible seulement aux doctes, et sans beaucoup d'utilité pour qui voulait comprendre les textes de la *latinitas aurea* (Rey 2007 : 371). Pourtant, que le français ait tiré profit de la création du Collège Royal, n'y étant même pas particulièrement privilégié, n'était pas l'intention principale. Il n'est pas sûr, ainsi qu'on l'a fait parfois, qu'il faille voir dans la création du Collège le fruit d'une volonté politique. Le propos a bien davantage été de

permettre que soient redécouverts la littérature et le savoir de l'Antiquité classique, que d'inscrire directement le français au patrimoine du royaume (Rey 2007 : 372).

Le Collège Royal symbolise l'appel des intellectuels à leur roi, et les titulaires sont des lecteurs royaux, c'est-à-dire des traducteurs auprès du monarque. L'un d'eux, Claude de Seyssel, était le fameux conseiller de Louis XII et traduisit pour le roi un grand nombre d'ouvrages latins et grecs. Avec son encouragement, de Seyssel voulait créer une littérature en français et il s'efforça de persuader le roi que l'usage généralisé du français en France servait sa diffusion au-delà du pays et affermissait les conquêtes militaires (Hagège 1996 : 49). Déjà en mars/avril 1510, de Seyssel offre au roi Louis XII une *Translation de l'histoire de Justin de latin en François*, dans laquelle il insiste sur le prestige retrouvé du français en Italie et sur l'importance fondamentale de la diffusion de la langue française pour la gloire du roi et la grandeur du royaume. (Marseille 2002 : 317). Essayant de prouver une égalité par rapport à l'italien, de Seyssel a proposé que le français soit « assez gente et propice, souffisante assez et du tout elegante pour exprimer en bonne foy et mettre en effect tout ce que le langaige toscan ou florentin, ja soit ce qu'il soit le plus flourissant d'Ytalie, scauroit dicter ou excogiter soit en amours, soit autrement ? » (Marseille 2002 : 317). Ne s'adressant ni au bon moment, ni au bon roi, ses idées ne sont pas accueillies avec sympathie.

Un autre personnage qui aura un grand impact sur le développement de la langue, Geoffrey Tory, précise dans son ouvrage *Champfleury* : « Les romains ont plus obtenu de victoires par leur langue que par leur lance » (Huchon 2002 : 132). Apparue en 1529, *Champfleury* était la première et vibrante apologie de la langue française (Hagège 1996 : 49), et le début d'un travail de systématisation de la langue durant la décennie suivante. Tory reçut le titre d'Imprimeur du Roi en 1530, l'année même de la fondation de l'Imprimerie Royale. Toujours à cause des interdits religieux contre le grec, l'Imprimerie Royale fut créée pour publier les classiques grecs. Ce qui au départ était un grand « cabinet des livres » créé par le roi en 1518 avec le but d'y rassembler ses collections de livres, se développa en une bibliothèque royale, ouverte aux penseurs et aux auteurs (Nadeau & Barlow 2011 : 60). Son statut s'éleva considérablement avec l'interdiction en 1536 de « vendre ou envoyer en pays étranger, aucuns livres ou cahiers en quelques langues qu'ils soient, sans en avoir remis un exemplaire ès mains des gardes de la Bibliothèque Royale » (Fr.wikipedia.org/wiki/Fran%C3%A7ois_Ier_de_France). La charge d'imprimeur du roi passe en 1533 à Olivier Mallard, puis en 1544 à Denys Janot. Le graveur et fondeur Claude

Garamond sera également un personnage central, grâce à qui l'imprimerie royale innove dans une écriture à caractères de type romain plus lisible (ibid.).

François Ier développe, avec l'appui de juristes comme Claude de Seyssel, une nouvelle conception du pouvoir royal. Dorénavant, le roi, souverain en son royaume, ne doit rendre de compte à personne, ni au pape ni à l'empereur (Hagège 1996 : 50). Jetant les bases pour le pouvoir absolu de la monarchie, François Ier signa le 18 août 1516 le concordat de Bologne, dans lequel pape Léon X accepte que l'Église de France soit mise dans la main du roi (Marseille 2002 : 440). Avec cet affermissement d'une monarchie nationale, François Ier s'est libéré de l'Église catholique et peut prendre la grande décision royale : l'Ordonnance de Villers-Cotterêts.

Situé 80 km au nord de Paris, le château de Villers-Cotterêts était construit pour François Ier, qui donna à son château le surnom « Mon Plaisir » (Nadeau & Barlow 2011 : 55). Le 15 août 1539, le roi y signa une ordonnance qui imposait l'usage du français dans les actes officiels et de justice. La première page de l'ordonnance s'ouvre sur le nom du roi, Francoys, éponyme de la langue du royaume (Larousse 2000 : 1747). Étant une réforme de la procédure judiciaire élaborée par le chancelier Guilloue Poyet, ce code se présente comme *Ordonnances du roi François Ier sur le fait de la justice et abréviation des procès* (Hagège 1996 : 52), et seulement 2 des 192 articles abordent la question du français. Les articles 110 et 111 sur la langue des actes et opérations de justice sont ainsi rédigés :

« Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation. Et pour ce que de telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrêts, nous voulons d'ores en avant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquêtes, commissions, exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel et non autrement. »
(Hagège 1996 : 52)

Voilà la confirmation finale d'un avenir de la langue vulgaire – le français – opposée au latin et au dialecte local. On voyait dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts le moment de naissance officielle du « français » (Rey 2007 : 366). Pour y arriver, il a fallu 3 ordonnances : d'abord

celle de 1490, admettant le choix entre le français et le langage « maternel » ; ensuite celle de 1510 qui prescrit encore « le langage du pays », suivie de celle de 1535 qui prescrit le français « ou à tout le moins le vulgaire du pays ». Ces trois ordonnances royales sur les écrits de justice sont probablement inspirées par l'exemple de l'Italie où, dès la fin du XIV^e siècle, on s'était efforcé de promouvoir la langue vulgaire, c'est-à-dire l'italien de Toscane, contre le latin. (Hagège 1996 : 51).

Dans tout le territoire correspondant à la langue d'oïl, le français devient ainsi la langue juridique et administrative. La francisation touche plus tardivement les régions d'oc les plus éloignées, où l'attachement aux dialectes – comme le provençal – a probablement été plus fort. Le grammairien Pierre de la Ramée (1515-1572), alias Petrus Ramus, rapporte une anecdote amusante à propos d'une délégation de députés du Parlement de Provence qui se rendit à Paris pour convaincre le roi de les laisser utiliser le provençal. Comme le roi refusait d'entendre leur cause en toute autre langue que le français, les délégués passèrent des mois à apprendre suffisamment pour exposer leurs arguments. Lorsqu'ils se présentèrent de nouveau devant le roi, la cour les ridiculisa parce qu'ils défendaient leur cause contre le français *en français*, et le roi les renvoya en Provence (Nadeau & Barlow 2011 : 57). Car, bien que la formulation de l'ordonnance laisse entendre que le roi s'attaque exclusivement au latin, l'ordonnance impose également une interdiction des dialectes, romans et autres, que l'on parlait encore en France. Dans le jargon linguistique du XVI^e siècle, le *langage maternel* était celui qu'on parlait chez soi, par opposition au *langage paternel*, langue d'autorité, entendue comme le latin (Nadeau & Barlow 2011 : 57). Le langage maternel auquel l'ordonnance se réfère, est obligatoirement « françoys et non autrement ». Pourtant, il faut remarquer que – dans une perspective globale – l'ordonnance contribua fort peu à répandre le français, d'abord parce qu'elle ne prévoyait aucune pénalité pour les contrevenants, et même à la Révolution française, les représentants de la République devaient encore utiliser des langues locales pour se faire comprendre ! (Nadeau & Barlow 2011 : 57). Heureusement, il y aura d'autres facteurs favorables à l'expansion et à la valorisation du français.

L'Église catholique se trouve obligée d'accepter le français comme la langue officielle exclusive de l'administration et du droit, en lieu et place du latin. François I^{er} a bien réussi à atteindre son but, car l'objet véritable pour cette ordonnance était de donner à la monarchie de plus grands pouvoirs administratifs sur la société française, limiter le pouvoir du clergé aux affaires religieuses, renforcer le pouvoir absolu du roi à l'encontre de l'Église et de toute autre

institution. Même au XVI^e siècle, langue est équivalente au pouvoir. En interdisant l'usage de tout autre idiome que le français dans les procédures et les documents officiels, François I^{er} augmentait le pouvoir de ses propres fonctionnaires et attaquait celui des comtes, des ducs et des parlements locaux qui lui livraient encore une forte concurrence en matière de justice (Nadeau & Barlow 2011 : 57).

Du coup, le statut du français a changé. Devenant l'enfant protégé du roi, le français est béni de prestige. Alors que le dialecte était la langue de la vie courante, le français devenait la langue de l'élévation sociale, le gage d'une mobilité, l'outil d'un rapport avec le pouvoir (Rey 2007 : 367). La popularité croissante du français est telle qu'elle va compliquer la tâche de la systématisation (Nadeau & Barlow 2011 : 44). Le côté pratique – un effet unificateur : le français devient à la fois une langue véhiculaire à l'intérieur des frontières du royaume, une langue de trajet entre les provinces et le pouvoir royal et, dans les discours, une sorte de monnaie d'échange entre le pouvoir royal et des praticiens institutionnels qui, les uns comme les autres, en ont besoin (Rey 2007 : 368).

Les politiques culturelles de François I^{er} légitimèrent les efforts de nombreux artistes, poètes, savants et imprimeurs qui tentaient alors d'évacuer le latin et de donner prestige au français en l'insérant dans le langage de l'administration d'État, des universités et des sphères d'enseignement supérieur comme la médecine et la poésie (Nadeau & Barlow 2011 : 61).

Sans en être conscient, François I^{er} s'oppose à l'Église, bien qu'indirectement. Ce qui commence par un intérêt d'augmenter et centraliser le pouvoir royal, devient une promotion de la langue française – la langue vulgaire, considérée par l'Église catholique comme la langue des laïcs, ayant une relation étroite à l'humanisme et à la Réforme. Du coup, le roi a fait une opposition à l'Église catholique, ainsi que le français a fait une opposition au latin. Pourtant, si le roi manque de courage pour s'affirmer, ce n'est pas le cas pour le français.

7. Se projetant dans une identité et une culture

« Le moyen français pourrait également être appelé le français olé olé. » (Nadeau & Barlow 2011 : 47)

Dans ce chapitre, l'accent sera mis sur la difficulté de construire une langue dont le point de départ est une langue inférieure, basse, vulgaire. Les problèmes sont plusieurs – il y a des concurrents et des variétés, et il y a surtout de nombreuses personnes qui souhaitent avoir un impact sur la construction et la composition de la langue. Les désaccords apparaissent, entre ceux qui travaillent la langue, et aussi entre ce qu'ils projettent par rapport à la situation en pratique. La popularité pour la langue française pose quelques complications, mais le but est toujours de définir et d'établir une norme.

Au XVI^e siècle, le français coexiste avec le latin, langue véhiculaire et langue d'enseignement ; avec les parlers régionaux, langue maternelle et langue utilitaire ; et occasionnellement avec l'italien, langue de culture. « Survival of the fittest » ? Pas exactement. Plutôt un environnement dans lequel le français trouve de l'inspiration pour créer une identité. Indiscutablement, les interférences entre ces langues affectent la prononciation, le lexique et la syntaxe du français. Du coup, les grammairiens sont accompagnés des écrivains et des poètes – tous très ambitieux et ivres – traitant leur langue comme un bar ouvert, piochant à même le buffet des dialectes et des langues étrangères, s'abreuvant de nouveaux termes comme bon leur semblent, utilisant des verbes comme les noms et écrivant généralement la langue à leur guise.

Le fleurissement - ou l'obsession - du purisme au XVII^e siècle ne sera pas abordé ici – le focus sera plutôt mis sur la période précédant. Car, ce sera le XVI^e siècle qui, ménagé, jettera les bases pour la naissance du purisme. Le XVI^e siècle se révèle un véritable laboratoire d'essai d'une langue qui se trouve confrontée à des modèles et à des influences divers. L'intérêt pour le français s'est réveillé et la grammaire - auparavant le domaine des moines et des scribes royaux - devient un sujet d'étude en soi. On est d'abord philologue. On dispute de langage. On débat l'origine des langues. On observe les possibilités du français. Et on cherche non pas tant à définir le français qu'à montrer comment il se distingue du latin. Parallèlement au développement de la grammaire, on étudie le vocabulaire et on commence à publier de véritables dictionnaires – dont l'idée au départ était de s'en servir pour apprendre le latin (Wartburg 1993 : 151).

La décision en 1528 d'établir en permanence la cour royale à Paris est immédiatement suivie d'une abondance de publications, évoquant le français comme une langue en retard comparée avec l'italien, jetant les bases pour l'apparition des premières grammaires et dictionnaires (Robert Estienne), des traités sur l'orthographe et la prononciation (Louis Meigret, Peletier), ainsi que des discussions générales sur des aspects de la langue française (Tory, Bovelles, Bèze, Henri Estienne) (Lodge 2008 : 126).

Prenons une version plus authentique des articles 110 et 111 de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) :

« Ordonnances royaulx sur le faict de iustice :

Que les arretz soient clers et entendibles

Et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdicts arretz. Nous voulons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aucune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretacion.

De prononcer et expedier tous actes en langaige françoys

Et pour ce que de telles choses sont souventesfoys advenues sur l'intelligence des motz latins contenuz es dictz arrestz. Nous voulons que doresenavant tous arrestz ensemble toutes aultres procedures, soient de nous cours souveraines ou aultres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commissions, sentences, testamens et aultres quelzconques actes et exploitz de justice ou qui en dependent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel françoys et non aultrement. » (Huchon 2002 : 131-132)

D'abord il faut noter que le subjonctif est déjà bien intégré (que les arretz *soient* clers, qu'il n'y ayt ne *puisse*) et les apostrophes sont utilisées (*l'intelligence, qu'ilz*), bien que dans un moindre degré qu'actuellement. Les accents, par contre, sont complètement absents, qu'il s'agisse de l'accent aigu (*a* au lieu de *à* devant l'infinitif *demande*), grave (l'orthographe *-ez* remplace le *é* [e] pour le participe passé *prononcez/enregistrez/delivrez*) ou circonflexe (le *s* dans *enquestes* n'est donc pas encore remplacé par l'accent circonflexe pour donner l'orthographe actuel *enquêtes*). Il y a une certaine confusion entre le *i*, le *j* et le *y* (*francoys, ayt, iustice/justice, langaige/langage*), de même qu'entre le *s* et le *z* (*motz, arretz, ordonnances, registres*). Le pronom adverbial *en* est déjà en usage (*en demander*

l'interpretacion, qui en dependent). Il y a une abondance de consonnes (*concontractz, escriptz, desdicts, exploictz*), et quelques traces d'orthographe des autres langues vernaculaires (la terminaison *-cion* de l'espagnol, *aultre/aulcune* de l'italien) ainsi que du latin (*doubter*). Une incertitude quant à l'orthographe par rapport à la prononciation est à noter pour la présence/absence des diphtongues (*clers, clerement, procedeuers*).

Vers le milieu du XVI^e siècle, alors que l'ordonnance de Villers-Cotterêts vient d'établir fermement et définitivement le français comme langue de l'administration royale, des écrivains et des poètes, s'engageant dans la direction ainsi indiquée par le pouvoir, veulent libérer la langue de sa gangue liturgique et médiévale (Hagège 1996 : 55). De manière générale, tous les acteurs institutionnels, poètes, grammairiens, historiens et savants expriment quasi unanimement une reconnaissance envers les gestes que le roi effectue en faveur du français (Rey 2007 : 368). La question des particularités du français et de leurs répercussions dans la notation écrite passionne, et les grammaires et les recueils de lexique apparaissant au cours du XVI^e siècle sont désormais nommés en français *dictionnaires* ou *trésors*. Ce sera un Anglais qui ose écrire la première véritable grammaire française. En 1530, John Palsgrave présente au roi Henri VIII et à sa fille Marie *Lesclarcissement de la langue françoise*, un ouvrage qui, en caractères gothiques, décrit les formes multiples des mots français et la structure grammaticale de la langue (Nadeau & Barlow 2011 : 52). Courageux – bien que trente ans plus tard - Louis Meigret publie la première grammaire de France, *Tretté de la grammere françoese* (Nadeau & Barlow 2011 : 52), tandis que *Le Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne* écrit par Jean Nicot en 1606, sera le premier dictionnaire à réduire au minimum la place du latin, chaque mot faisant ainsi l'objet d'une définition en français.

Au moment où François I^{er} accède au trône, comment se caractérise le français ? Par un style décontracté, une spontanéité de la création lexicale avec de nombreux emprunts à d'autres langues vernaculaires de source latine – dont l'espagnol et surtout l'italien (durant la Renaissance italienne, le français emprunta et intégra jusqu'à 2000 mots italiens – *arcade, balcon, concert, cavalerie, infanterie, bizarre...*), une langue désinvolte par son oralité et le pragmatisme de ses écrivains. Ce qui résulte dans une langue ordonnée et corsetée le siècle suivant, est au XVI^e siècle une esquisse suivant de nombreuses modifications. La langue se trouve confrontée à plusieurs influences, suggestions, solutions – parfois fort inventives. Certains imprimeurs représentaient les sons *in, an, on* et *un* sous les formes \bar{I} , \bar{A} , \bar{O} et \bar{U}

(Nadeau & Barlow 2011 : 51) ; les poètes voulaient que les verbes soient utilisés comme noms – *l'aller, le chanter, le vivre, le mourir* ; les lettrés distinguaient les mots en introduisant des lettres muettes : le *h* étant en vogue, ils décident de l'ajouter à *vile* et à *vit* : ainsi, *huile* et *huit* finirent par s'écrire *hvile* et *hvit* pour les distinguer de *vile* (*ville*) et de *vit* (du verbe *vivre*). Mais finalement, qui avait le droit, l'autorité, l'intérêt de faire le choix ?

Le grammairien Louis Meigret (1510-1558) proposa d'écrire phonétiquement. Très attaché à l'orthographe, Meigret inventa un système étonnant de clarté et de perspicacité, distinguant les voyelles ouvertes par un crochet (*mortel, doet*) (Wartburg 1993 : 150). Voici les premières lignes de son *Dialogue de l'ortografe e prononciacion françoese* :

« Madamé, le grand défi que j'auoẽ de deffẽruir (a toutẽ ma poßibilite) la gracẽ Jouuẽreinẽ de feuẽ la Reinẽ votre tredebonnerẽ e trerẽgreteẽ merẽ, n'auoẽt induit a lui vouloẽr dedier un mien Dialogue de l'Ortografe e Prononciacion Françoẽsẽ. »

Traduction :

« Madame, le grand désir que j'avois de desservir (à toute ma possibilité) la grâce souveraine de feu la Reine, votre très débonnaire et regretté mère, m'avoit induit à lui vouloir dédier un mien Dialogue de l'Orthographe et Prononciation Françoise. » (Nadeau & Barlow 2011 : 52)

À part de l'adoption de la cédille espagnole sur le *c*, son système fut abandonné. Cependant, son idée aurait pu jouer à l'avantage pour les apprenants du français aujourd'hui.

Ce ne sera qu'avec l'apparition des grammaires françaises dans la seconde moitié du XVI^e siècle que la langue écrite commence à se fixer. Pourtant, les règles établies ayant besoin d'un certain temps pour s'intégrer et s'appliquer, les différentes réalisations de la langue sont caractérisées par une incohérence. Il y avait une incertitude quant au *j* qui était tout nouveau – à considérer comme une graphie particulière du *i* ou comme une lettre à part entière ? Le son du *j* existait, mais rendu par la combinaison *di* (*adiouter* pour *ajouter*) et il fallut quelques siècles pour qu'on s'entende sur le fait que le *j* servirait précisément à rendre ce son (Nadeau & Barlow 2011 : 50). Les apostrophes étaient rarement indiquées ; l'article n'était pas séparé du mot (*lesclaircissement* au lieu de *l'esclaircissement*) ; l'apparition du *v* était considérée comme une coquetterie par les auteurs qui lui substituaient indistinctement le *u* – ainsi que œuvre se lisait *oeuure* et trouve *trouue* (Nadeau & Barlow 2011 : 50).

Peu à peu, le progrès était visible, le *-e* finale indiquant le genre féminin à l'écrit ; les adjectifs ou pronoms démonstratifs – telle que *cette* et *celle* – étant courants, même si *celui* tardait à remplacer *cestui* ; l'acquisition d'un ensemble complet d'articles (*le, la, un, une*), de pronoms (*le mien, le tien*) et d'adjectifs possessifs (*mon, ton, son*) et de démonstratifs (*ceci, cela, ce, cette*) (Nadeau & Barlow 2011 : 45).

Le grammairien Louis Meigret, dont le livre présente les principaux éléments de la langue française, sera le premier à distinguer entre le bon et le mauvais usage. Inspiré de l'illustre italien se pose le problème du bon usage grammatical, et aussi celui du meilleur style – on prend conscience du fait qu'il y a plus d'un style, même dans la langue parlée, et que tous les styles ne sont pas également recommandables (Wartburg 1993 : 150). Quant aux débats du meilleur usage, la référence est variable – pendant la première moitié du siècle, il s'agit de la cour du roi et de son parlement, mais au milieu du siècle, on décrit la cour comme « un monstre de plusieurs textes et conséquemment de plusieurs langues et plusieurs voix », on lui reproche de s'être italianisée et l'on dénonce le courtisan aux « mots douillets » qui a transformé la pureté de notre langue en « une grammaire toute efféminée » (Huchon 2001 : 168). Surtout après 1560, une réaction se dessine contre l'italianisme et le prestige des royaux a beaucoup diminué parce que les fils de la reine mère Catherine étaient dégénérés, débauchés et faibles (Wartburg 1993 : 151). On préfère rationaliser la langue à partir de modèles fournis par l'usage du peuple considéré comme « souverain seigneur de la langue » (comme le rappelle Ramus après Platon, Aristote, Varron et Cicéron) (Huchon 2001 : 168).

En essayant d'établir une norme, plusieurs questions se posent. Cette langue standard, devrait-elle se baser sur le commun populaire parisien ou sur la langue du roi et de la cour ? Que le langage parisien soit le point de départ, était indiscutable, mais quelle serait la présence des italianismes et des dialectes ? Les égards à ce sujet sont très variables, étant au départ difficile de définir les différents langages. Avec le but d'établir une langue uniforme, unifiant la population, il faudrait également prendre en considération que cette langue soit prête à l'emploi – c'est-à-dire facilement intégrée dans le langage de tous et de n'importe qui. Il n'y avait aucune raison de construire une langue artificielle, d'utopie, dont personne n'emploierait. Pourtant, il faudrait quand même aspirer à un certain niveau – car, le but principal était de faire concurrence à l'Italie, faisant de sa langue un élément de prestige. Quant à l'importation de Catherine de Médicis (1519-1589), emmenant avec elle une bonne

partie de sa patrie, la réputation veut qu'elle maîtrise le langage populaire immédiatement et sans problèmes :

La royne-mère parloit aussi bien son goffe parisien qu'une revendeuse de la Place Maubert, et l'on n'eust point dit qu'elle estoit Italienne (Scaligeriana, 1667, p. 46, citation de Jacob 1859 : 230 cité dans Lodge 2008 : 127)

Il faut rappeler que l'égard vis-à-vis la cour est objet de grands changements au cours du XVI^e siècle - son prestige sous le règne de François Ier diminue considérablement avec son successeur Henri II – ayant pour conséquence une dévaluation des italianismes et les innovations lexicales prétendues, attaquées par Geoffrey Tory déjà en 1529 (Lodge 2008 : 128).

Donc, les italianismes dans le vocabulaire français ne sont pas aussi nombreux qu'au départ. Les beaux temps de la Renaissance italienne étant passés, le déclin a fait diminuer son prestige – tant mieux pour la langue française. L'humanisme ayant réveillé l'individualisme national des Français, une réaction contre l'élément étranger dans la langue se produit (Wartburg 1993 : 152). Tous protestent contre « l'afféterie » italienne, et le véritable représentant de ce mouvement est un certain Henri Estienne, dont la famille humaniste vient de fonder la lexicographie française (*Dict. latin-français* en 1532, *Dict. français-latin* en 1539) (Wartburg 1993 : 151). N'ayant pas une très haute estimation pour l'Italie, le protestant Henri Estienne (le fils de Robert Estienne) préfère la variété vernaculaire du français (basse, dialectale) – bien que la prononciation soit de mauvaise qualité - à la version italienne parlée par la cour :

« (...) si en ce langage rural Les mots sont prononcez fort mal, Mots sont pourtant de bonne race, Suyvans des vieux françois la trace (...) » (Estienne 1578 : 49 cité dans Lodge 2008 : 128)

Pour prouver la supériorité de la langue française, il a publié *Conformité du langage françois avec le grec* en 1565, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement déguizé* en 1578 et *Précurrence du langage françois* en 1579, dans lesquels il raille les courtisans qui italianisent le français et qui prétend que celui-ci est supérieur à toutes autres langues (Wartburg 1993 : 152).

La discussion sur la présence d'italien s'accompagne d'un désaccord quant au niveau de langue. Les premiers grammairiens se débrouillent d'identifier et établir le meilleur français pour que ce bon usage jette les bases d'une langue standard – Dubois (1531) par exemple, voulait que la norme soit basée sur un archétype empirique, jamais pratiqué (Lodge 2008 : 128). D'autres grammairiens, plus réalistes, comme Pierre de la Ramée, insistent sur le fait que le langage quotidien de l'élite soit conforme au langage quotidien des masses :

« Le vulgaire, voire les Princes & grands seigneurs ont ordinairement en la bouche, le dirons, le ferons. Ce qui est condampné par aucuns Grammairiens disans. Que le François ne seuffre jamais nom ou pronom supposé au verbe soit de nombre different : mais je pense bien que l'usage sen dispensera, & qu'il renversera le jugement de ces censeurs. » (Ramée 1572 : 164-65 cité dans Lodge 2008 : 127)

Une fois que le rapport entre le français et le roi fut établi, l'estimation de la langue vulgaire prit une autre tournure – les ambitieux savaient qu'il leur fallait parler français, et les bourgeois cultivés ne tardaient pas à parler la langue associée au pouvoir véritable. Cependant, sur le plan linguistique, la langue était toujours loin d'être définie et la bénédiction royale ne donna aucune garantie pour un style élevé.

« (...) car j'avons esperance qu'y fera demain beau temps, veu ce que disent les estoilles que j'avons eu tres bon loyisir de veoir (...) (Genin 1841 : 467-8.1.15 cité dans Lodge 2008 : 146) »

Voici un extrait d'une correspondance personnelle de François Ier, illustrant un autre sujet de grand souci - l'emploi du pronom de la 1^{ère} personne du singulier en combinaison avec la terminaison de la 1^{ère} personne du pluriel – dite « le pluriel royal » (Lodge 2008 : 135). Ce phénomène a apparemment donné naissance à la version populaire, dans laquelle est employé le même système mais avec une référence différente - remplaçant la 1^{ère} personne du pluriel, par opposition au « pluriel royal » qui substitue la 1^{ère} personne du singulier. Un certain John Palsgrave fut le premier à remarquer ce malentendu, donnant les exemples *ie allon bien, ie ferons bien* (Palsgrave 1530 : f.100r cité dans Lodge 2008 : 135). La version populaire, étant un substitut de *nous*, fut condamnée par Cotgrave (1611) comme un emploi chez les Parisiens vulgaires (Cotgrave 1611 cité dans Lodge 2008 : 135), tandis que la version royale, étant le substitut de *je*, fut attaquée plusieurs fois par Estienne (Lodge 2008 : 135).

Selon un certain Abel Matthieu (1559), le langage quotidien des masses – le commun populaire – tirerait avantage de s'élever à un niveau plus acceptable :

« Car aveuques ce qu'ilz ont le parler exquis, propre & familier se faisans accessibles au commun populaire (qui est le principal en eulx), le courtisan ou le plus friand parler du Roy & de sa court leurs est notoire. » (Matthieu 1559 : 29v cité dans Lodge 2008 : 127)

La promotion de la langue vulgaire a déjà jeté les bases d'une prise de conscience croissante chez les Parisiens quant à la différence sociale liée au langage (Lodge 2008 : 124). Ce qui au départ était une conscience quant à l'infériorité du français par rapport au latin, est devenue une conscience du niveau à l'intérieur même du français - dont le statut est élevé considérablement par le titre de « langue du roi » – et les locuteurs distinguent désormais le tutoiement et le vouvoiement (Nadeau & Barlow 2011 : 45).

Les premières rhétoriques du français mettent l'accent sur la hiérarchie des styles et sur l'importance du nombre - comme l'écrit Antoine Fouquelin dans sa *Rhetorique françoise* (1555) :

« (...) car tout ainsi que des dictions, les unes sont propres, les autres transferées : ainsi du langage et manière de dire, l'une est simple et vulgaire, l'autre est figurée : c'est à dire un peu changée du commun et familier, qui s'offre premierement, quand nous voulons deviser de quelque chose » (Huchon 2002 : 131)

Un observateur britannique de nos jours, R. A. Lodge, fait une comparaison à ce sujet avec l'anglais, remarquant le « dédoublement » français du lexique :

« J'ai toujours été frappé par l'existence au sein du lexique français d'une sorte de vocabulaire parallèle – de paires de mots quasi-synonymes (type eau/flotte, argent/fric) qui désignent des objets fréquemment évoqués, et dont un des membres de la paire appartient au français « correct », l'autre à un français moins formel (étiqueté dans les dictionnaires fam., pop., vulg., et arg.). Des dichotomies analogues sont beaucoup plus rares en anglais. » (Lodge 1992 : 341 cité dans Blanche-Benveniste 2010 : 65-66)

Les discussions se basent sur des observations, des réflexions et des idéaux - mais quelles sont les véritables conséquences pour la langue ? Les grammairiens et les imprimeurs sont libres

d'exprimer leurs ambitions, en espérant obtenir une certaine influence sur le développement – dont les résultats au fur et à mesure dépendent aux locuteurs et à la volonté de la langue.

Finalement, leur travail consiste à donner un rapport des changements linguistiques qui ont lieu au cours du siècle. À cause de nombreuses suggestions, idées et propositions, le XVII^e siècle est marqué par une très grande liberté, qui finit par dégénérer en désordre et en anarchie, dont se débrouilleront les puristes au siècle qui suit (Wartburg 1993 : 167).

Dans son *Recherches de la France*, l'avocat Étienne Pasquier (1529-1615) caractérise la langue ainsi :

« De l'origine de nostre vulgaire François, que les Anciens appeloient Roman, et dont procede la difference de l'orthographe, et du parler » : « La langue dont nous usons aujourd'hui selon mon jugement est composée, part de l'ancienne gauloise, part de la latine, part de la française [c'est-à-dire du germanique des Francs], et si ainsi le voulez, elle a plusieurs grandes symbolisations avec le grégeoise » (Rey 2011 : 463).

L'idéologie courante en France aujourd'hui n'est pas très éloignée du purisme ; l'éloquence est appréciée et les Français en général ont un goût fondamental pour leur langue, que celui-ci s'entend par les chroniques de langue, les dictionnaires ou les championnats d'orthographe (Gadet 2007 : 30). « Génie de la langue », « pureté », « logique » et « esthétique » sont des mots clés associés, témoignant d'une langue fondée sur le modèle dichotomique du bien et du mal, type « ne dites pas X, dites plutôt Y » (Gadet 2007 : 31). Les Français aspirent à une langue unique, immuable et homogène, gardant une haute estimation de ce que fut une langue de statut international - perdu au profit de l'anglais, un échec toujours difficile à accepter (ibid.).

8. Le français et le latin – concurrence ou collaboration ?

« Opposer le latin, langue sacrée, au français, langue profane, le latin, langue savante, au français, langue populaire, le latin, langue des clercs, au français, langue des laïcs (...) » (Rey 2011 : 159)

Le moyen français fait face à deux concurrents – la langue savante (le latin) et la langue maternelle (les dialectes). Quelle voie prendre pour les combattre ? En fait, il n'y aura pas de combat du tout, mais plutôt une période de collaboration. Le but de ce chapitre est d'expliquer comment, à l'aide de qui et de quoi, le français se répand et pénètre peu à peu dans tous les domaines de la société. Le statut du latin à ce propos est difficile à établir – ayant un rapport étroit avec l'Église catholique, il est destiné à empêcher tout avenir du français, avec lequel la relation est compétitive. Comme l'italien, le français est considéré comme la version vulgaire du latin, dépourvue de valeur et de dignité pour être en usage en tant que langue de prestige. Mais si les langues en principe sont neutres, peuvent-elles être aidées l'une par l'autre pour se développer ? Si le latin aujourd'hui est considéré comme une langue morte, il se fait toujours entendre – précisément par le français, bien qu'indirectement.

La relatinisation du français était en partie le produit du snobisme des clercs, notaires et universitaires, qui croyaient qu'en ajoutant des lettres latines au français, ils lui donneraient plus de dignité (Nadeau & Barlow 2011 : 46). Ce faisant, ils s'assuraient aussi de leur contrôle sur la langue. L'étymologie latine étant une grande source d'inspiration, le français est passé d'une forme d'orthographe phonétique à une graphie de forme « étymologique ». En se basant sur les mots latins *digitus* et *viginti*, *doit* et *vint* devinrent *doigt* et *vingt*. Puisque *chan* pouvait signifier « champ » ou « chant », il devint *champ*, qui imitait le latin *campus*, et *chant*, en imitation de *cantus*. *Si* pouvait à la fois désigner la conjonction *si* et le chiffre *six* – avec la même prononciation – donc, on ajouta un *x* au chiffre ce qui le conformait au latin *sex*. Jusque-là, rien à redire, si ce n'est que par imitation de *six*, les clercs ajoutèrent un *x* à *di*, même si cela n'avait aucun rapport avec le latin *decem* (Nadeau & Barlow 2011 : 46). Certains de ces changements affectèrent la prononciation des mots, afin de conformer le mot à son orthographe. *Six* et *dix*, qui se disaient *si* et *di*, virent ainsi leur prononciation évoluer.

Devenant un objet d'étude, une langue travaillée par les traducteurs et par les écrivains avec l'appui constant de la monarchie, le moyen français se développe. Le progrès sera tel qu'au début du XVI^e siècle, Pierre Fabri, auteur d'une rhétorique du français, affirme que tous les

domaines peuvent être abordés et il n'est nul besoin d'abuser de la paraphrase – le vocabulaire français est assez riche pour décrire et désigner avec précision, élégance et brièveté (Rey 2011 : 244). Cependant, arriver à cette autonomie ne serait pas un fait accompli sans la présence du latin. Chose curieuse – bien que le latin ait plus donné au français qu'il n'en a reçu, les échanges linguistiques ont été réciproques, facilités par la similitude des deux langues : le latin pratiqué en France a subi partiellement l'évolution phonétique du français, qui a également, mais dans une moindre mesure, influencé la syntaxe et le lexique du latin. Dans une perspective où le français est "le polisson" sous la surveillance autoritaire du latin, les deux langues sont difficilement considérées comme égales. À cause de cette opposition, le développement du français par rapport au latin est à regarder comme très impressionnant et peut-être plus intéressant à étudier que son rapport avec les dialectes.

Paradoxalement, l'activité de traduction, commencée sous le règne de François Ier, avec le soutien royal et avec le but d'affirmer les valeurs, prestiges et qualités de la langue française ; contribue à latiniser fortement le français. Pourquoi ? Les insuffisances lexicales du français posent de grands problèmes pour les traducteurs. Une langue vernaculaire n'a pas de mots pour exprimer le droit, la chirurgie, la religion, l'histoire. Comment traduire les termes inconnus du français ? Les traducteurs introduisent des néologismes, et calquent parfois les constructions syntaxiques de leurs modèles pour pallier les insuffisances supposées du français. Plus on abandonne le latin, plus on adopte en français des mots du latin classique et religieux, par des emprunts écrits qui ajoutent aux vieux mots du fonds oral des "doublets" (par exemple le couple *hôtel-hôpital* venant du mot latin *hospital*). Donc, une époque de création lexicale considérable – 40% des mots du lexique actuel - basée sur de multiples emprunts au latin (Huchon 2002 : 119). Également dans la morphologie, il y aura une évolution remarquable avec un rôle important dévolu à l'analogie. La tendance néologique justifiée par la culture latine des traducteurs et par les insuffisances lexicales du français, contribue à faire du français vernaculaire une langue de culture – d'un point de vue linguistique, la création d'une langue mixte, syntaxiquement et lexicalement latinisée (Rey 2007 : 235). Il faut donc reconnaître que – paradoxalement - l'émancipation du français se développe par une forte latinisation, partiellement due à l'activité de traduction. Quant à l'orthographe, un processus fort semblable de relatinisation eut lieu dans la langue anglaise à peu près à la même époque - voilà pourquoi la forme écrite de l'anglais ne correspond pas du tout au son de la langue (Nadeau & Barlow 2011 : 47). L'orthographe française et

l'orthographe anglaise sont quelque peu absurdes, chacune avec ses singularités dont celles du français seront étudiées plus en détail dans le chapitre sur l'aspect linguistique.

Au début du XVI^e siècle, l'idée d'une politique d'expansion cohérente et constructive n'est pas abandonnée, et le français accède peu à peu à un statut sociolinguistique jusque-là réservé au latin. Claude de Seyssel propose au roi de suivre le modèle romain : le latin était d'abord un idiome « bien maigre et bien rude », que les Romains ont magnifié au prix d'un effort persévérant (Rey 2011 : 357). Selon de Seyssel, le pouvoir royal peut faire en sorte que le français joue un rôle analogue à celui du latin. Une expansion géographique n'est pas suffisante – la langue doit être magnifiée et enrichie en elle-même.

Le point de départ de cet enrichissement au contact du latin commence par l'accès à l'écrit, se poursuit par son utilisation comme instrument du pouvoir des laïcs et notamment du roi ; pour finalement, au début du XVI^e siècle, donner naissance à une attitude autoréflexive permettant de reconnaître au français une place parmi les grandes langues de culture.

9. Équivalent au latin ?

« (...) il n'y a pas de raison pour que ne puissent être rendus en français, avec propriété, netteté et élégance, les savoirs nécessaires. » (Rey 2011 : 373)

Reconnaissant le rôle indispensable du latin, sans lequel la langue française n'aurait jamais eu la possibilité de s'émanciper – si paradoxalement -, l'héritage du latin se manifeste en deux étapes : d'abord par la version des illettrés en Gaule, conduisant au « roman », le très ancien français ; puis par la version plus affinée, s'enrichissant précisément par le latin. Alors que l'éloge du français, surtout esthétique, se faisait contre les dialectes ou d'autres langues vivantes, la langue de France va s'inscrire dans une nouvelle répartition par rapport aux langues anciennes (Rey 2009 : 48) – le latin et le grec, très « à la mode » pendant la Renaissance. Le latin étant toujours en tête, tous les écrivains qui illustrent leur « langue vulgaire » (langue nationale) sont des bilingues formés d'abord au latin. C'est en cette langue qu'on apprend à lire, et parfois – comme le philosophe français, Michel de Montaigne (1533-1592) – à parler même (Brunel 1972 : 82-83). Les débats sont nombreux à propos de la langue originelle et de la parenté entre les langues. À la filiation latin/italien s'oppose le celthellénisme, établi sur les rapprochements entre grec et français, permettant une valorisation du français (Huchon 2002 : 141)

Dans le moyen français de la Renaissance, les écrivains travaillent la langue héritée par la source latine et les traducteurs de latin, en calquant la pensée des auteurs qu'ils « translatent », latinisent – consciemment ou non (Rey 2009 : 132) le français. Par conséquent, le latin du XVe siècle était rempli de mots modernes affublés d'une terminaison latine. Dans la pratique courante, le latin est corrompu, ce que montrent les sermons de carême du franciscain Michel Menot, prêchés à Paris en 1518 :

« Tertia nota est de gula. C'estoit un gros villeing gourmand qui non curabat nisi de pansua sua : comedebat delicatos morsus et cibos exquisitos, erat grossus infamis gulosus, les frians morseaux et viandes exquisies, bibebat vinum preciosum et delicatum, habebat stipendiis magnis cocos peritos et expertos ad provocandum appetitum domini cum esset degustatus, facientes salsas si friandes qu'il y mangeroit une vieille savate. » (Huchon 2002 : 135)

Cette adaptation du latin au français est indiscutablement une honte pour la langue de prestige, mais en rétablissant le latin classique dans toute sa pureté on le rend incapable de rester l'instrument de la pensée de l'époque, et le français pénètre alors peu à peu dans tous les domaines de la vie.

En réalisant que le latin est passé de son temps – ou que les circonstances ont évolué sans que le latin ait pu suivre, le besoin pratique est accompagné d'une volonté de le substituer. Dans la deuxième partie du siècle, on commence même à douter de l'excellence du système exercé à l'école, jetant un coup d'œil sur le Collège Royal où l'enseignement était fait en français dès le début. Le professeur de grec, Louis le Roy (1510-1577), a prononcé en 1575 dans un discours les phrases suivantes :

« N'est-ce point grand erreur que d'employer tant d'années aux langues anciennes, comme lon a accoustumé de faire, et consommer à apprendre les mots, qui devrait estre donné à la cognoissance des choses, ausquelles lon n'a plus ny le moyen ni le loisir de vaquer ? (...) Quand cesserons-nous de prendre l'herbe pour le bled ? la fleur pour le fruit, l'escorce pour le bois ? (...) Ce n'est donc assez pour se rendre parfaitement sçavant et vrayement utile à son pais et gouuernement, que de s'arrester seulement aux langues anciennes, et ès curiositez en dépendantes, ains conuient aussi travailler ès modernes, usitees aujord'huy entre les hommes, et cognoistre les affaires du temps present. » (Wartburg 1993 : 148)

Dans l'extrait ci-dessus, il y a des phénomènes à remarquer avant de continuer. Sans proposer une étude profonde, il faut relever l'absence de l'apostrophe dans *lon*, ainsi qu'un emploi très limité des accents. Par opposition à l'accent grave bien établi dans *à*, l'accent grave dans *ès* pourrait être d'inspiration italienne pour rendre la bonne prononciation. Quant à l'accent aigu, il n'est établi que dans *dépendantes*. L'accent circonflexe n'étant pas encore introduit, le *s* est toujours présent dans *estre*, *arrester* et *cognoistre*. Le *-s* du pluriel est remplacé par le *-z* dans *curiositez*, témoignant d'une confusion entre le *s* et le *z*, bien qu'ils aient changé de fonction, servant à marquer le pluriel au lieu de marquer le sujet et l'objet comme auparavant (Nadeau & Barlow 2011 : 45). *Auiord'huy*, *vrayement* et *ny/ni* sont des exemples sur la confusion entre *i* et *y*, *pais* suivant toujours l'orthographe espagnole. L'absence de *j* (*aujord'huy*) et de *v* (*gouuernement*) est également à noter. Le *-x* dans *aux* s'oppose au *-s* dans *ausquelles*, illustre l'incohérence et le besoin d'une systématisation.

Langue de savoir, langue scientifique, idiome conventionnel de la communauté des clercs – le latin l’avait été pendant tout le Moyen Age, et il continuera, malgré tout, de l’être dans la première moitié du XVI^e siècle (Rey 2011 : 372). L’opinion générale voulait que tout ce qui était du domaine du spéculatif, soit inabordable au français. Il fallait un personnage courageux pour affirmer le français en tant que langue moderne dans les principaux domaines de la société. Ce sera un humaniste français, Pierre de la Ramée dit Ramus (1515-1572) qui, en publiant sa *Dialectique* en 1556, encourage d’ « apprendre à parler françois a la Rhetorique, Dialectique, Arithmetique, Geometrie, Musique, Astrologie, Physique, Ethique, Politique », reconnaissant le français comme « langue louable sur toutes langues pour son excellente beaute et douceur » (Rey 2011 : 378). Voici un parcours du statut linguistique de quelques disciplines.

Dans le domaine de la médecine, la reine des sciences à l’époque, il est significatif que le progrès de la « francisation » soit venu des chirurgiens, et non pas directement de l’enseignement médical. À l’époque, la chirurgie était abandonnée aux barbiers et les chirurgiens étaient considérés comme des gens sans culture, pour qui il fallait écrire des manuels en français (Wartburg 1993 : 148). Étant une discipline artisanale, directement en prise avec le réel, la chirurgie a basculé vers le français plus tôt que les autres disciplines, mis à part le droit. Le chirurgien et l’homme de loi sont des praticiens, obligés de répondre à des besoins immédiats, de communiquer, de traiter. Le premier des manuels français fut imprimé en 1478 et eut de nombreuses éditions (Wartburg 1993 : 148). Le titre français de ce manuel était *Guidon*, venant du nom de l’auteur d’origine, Guy de Chauliac. Également connu sous le nom de Guigonis de Caulhaco, ce chirurgien et physicien français vécut au XIV^e siècle (env. 1300-1368), écrivant son traité sur la chirurgie en latin en 1363 avec le titre *Chirurgia Magna*. Le traité fut traduit en plusieurs langues, dont l’anglais moyen vers 1425, et eut un grand succès parmi les physiciens d’Europe médiévale (http://fr.wikipedia.org/wiki/Guy_de_Chauliac). Celui qui avait fait le travail de traduction, Laurent Joubert en collaboration avec son fils Isaac, n’était d’ailleurs pas crédité – en fait, il avait eu maille à partir avec la Faculté de médecine parce qu’il avait fait figurer des détails scabreux *en français* dans ses ouvrages (Rey 2011 : 374). Préconisant une telle réaction, l’auteur avait fait un effort pour se protéger en faisant précéder les détails en question par un petit astérisque avertissant que ce qui allait suivre s’adressait à des lecteurs avertis (Rey 2011 : 374). Pourtant, l’initiative d’introduire le français dans la chirurgie, sera élaborée par un certain Paré.

Ambroise Paré (1509-1590), aujourd'hui le chirurgien le plus célèbre du XVI^e siècle, fut le fondateur de la chirurgie moderne et le premier savant français à avoir été nommé docteur par l'Université sans savoir ni le latin, ni le grec (Rey 2011 : 373). « Ne vaut-il mieux les enseigner en français, plutôt que les laisser ignorants ? », suggéra-t-il librement à propos des barbiers chirurgiens ayant une compréhension très limitée du latin (Huchon 2002 : 133). Paré publia tous ses ouvrages en français, dont la langue apparaît belle et riche, ample et rythmée – même aujourd'hui (Rey 2011 : 373).

La médecine traditionnelle, par contre, fut plus longue à passer du latin au français – les traités d'hygiène, ainsi que les manuels des pharmaciens et des herboristes, étant les premiers à se publier majoritairement en français au milieu du XVI^e siècle (Rey 2011 : 373). Les nombreuses épidémies au XVI^e siècle – la lèpre, les maladies vénériennes, la peste – ont joué davantage pour le français. Étant nécessaire de faire connaître à tout le monde les remèdes les plus usuels, on était obligé d'écrire des livres de médecine en français (Wartburg 1993 : 148). Quant aux apothicaires, ils étaient à l'origine de simples épiciers qui savaient tout juste assez de latin pour essayer d'en imposer au public (Wartburg 1993 : 149). Le médecin lyonnais Symphorien Champier (1471-1538) prévint cette ignorance déjà en 1532 dans son *Mirouel des Apothicaires*, et publia en français son *Castigatorum*, livre où il dénonçait leurs erreurs (Huchon 2002 : 133). Comme précise également Canappe, docteur en médecine, professeur de chirurgie et le maître de Paré :

« L'art de la médecine et chirurgie ne gist pas du tout aux langues, car cest tout ung de l'entendre en Grec ou Latin ou Arabic ou Francoys, ou en Breton Bretonnant, pourueu qu'on l'entende bien. Iouxte la sentence de Cornelius Celsus, lequel dict que les maladies ne sont pas gueries par eloquence, mais par remedes. » (Wartburg 1993 : 148)

En mathématiques comme en médecine, c'était la perspective d'utilité pratique qui était à l'origine de la francisation, mais aussi avec une contribution importante des cours dispensés au Collège par les lecteurs royaux. À part des ouvrages d'arithmétique, dont *l'Arismetique et geometrie* d'Estienne de la Roche sera l'une des premières à être écrites en langue vulgaire en 1538, le français ne prendra véritablement pied dans le domaine des mathématiques qu'à la fin du siècle et au XVII^e siècle (Rey 2011 : 373). Désormais, plusieurs traités de sciences appliquées sont publiés. Le naturaliste français, Pierre Belon (1517-1564), l'un des plus grands scientifiques au XVI^e siècle, publia en français ses traités sur les oiseaux et les

poissons (Huchon 2002 : 133). Étant obligé d'en reconnaître le côté pratique – ou la simple nécessité - peu à peu, le français sera admis dans des domaines variés. En géographie paraissent en français guides, itinéraires et cartes ; en philosophie, un travail de traduction est commencé dans les années 1540 et presque tout Platon, ainsi que Plutarque, Epictète et Cicéron, est passé au français (Rey 2011 : 373).

Pourtant, les pionniers des ouvrages techniques en français se sont trouvés confrontés à une tâche difficile, le français étant toujours considéré comme une langue dépourvue de prestige. Tout d'abord, il leur fallait une bonne dose de courage – et ensuite, de patience pour en tirer profit. Paré lui-même a bravé les attaques des médecins qui lui ont intenté un procès parce qu'il avait manqué de respect à son art en écrivant en français (Wartburg 1993 : 148). Les attaques ont été réciproques, et Champier ridiculisait assez franchement ces apothicaires qui n'entendaient que le "latin de cuisine" (Huchon 2002 : 133). Il fut joint par l'auteur Séb. Colin, qui en 1553 publia une satire très vive, racontant de cruelles anecdotes sur l'ignorance des pauvres pharmaciens. Une curiosité à ce propos : le pamphlet de Colin, intitulé *Declaration des abus et tromperies que font les apothicaires*, paraît annoncer la satire sanglante de Molière (Wartburg 1993 : 149).

Dans le domaine religieux, l'Église catholique était aidée par la conservatrice Sorbonne. La Contre-Réforme s'étant prononcée contre les traductions, la vulgarisation de la Bible resta interdite dans la France catholique, ce qui eut des conséquences pour le développement des idées religieuses et morales de la nation – et pour le développement de la langue (Wartburg 1993 : 146). Le français offre très peu de souvenirs des textes sacrés et les images bibliques y sont beaucoup moins fréquentes qu'en allemand, qui – une fois la Bible mise à la portée de tout le monde – s'enrichit de locutions et d'expressions figurées, contenant des allusions à l'histoire sainte (Wartburg 1993 : 146).

Vers 1550, un fort sentiment de fierté se développe autour de l'écriture en français. Ce sentiment se nourrit des initiatives grammaticales, lexicales et orthographiques qui ont vu le jour, faisant du français une langue aussi riche et moderne que l'italien, et capable de renouer avec l'Antiquité (Rey 2011 : 462). Du coup, le français était même digne d'entrer dans la littérature et la poésie – grâce à la Pléiade. Pour faire triompher le français, rien ne vaut l'exemple d'une poésie réussie. Dès que le français s'impose en France comme la langue de la littérature, il sera graduellement admis dans toutes les sciences, notamment médicale, mathématique, philosophique, historique (Hagège 1996 : 59).

La désignation de « la Pléiade » n'apparaissant qu'au XIX^e siècle, « la Brigade » était un mouvement littéraire formé au XVI^e siècle par sept poètes rassemblés autour de Pierre de Ronsard (1524-1585) et Joachim Du Bellay (1522-1560)

([http://fr.wikipedia.org/wiki/Pl%C3%A9iade_\(XVIe_si%C3%A8cle\)#cite_note-1](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pl%C3%A9iade_(XVIe_si%C3%A8cle)#cite_note-1)). L'œuvre de ce dernier, *Deffense et Illustration de la langue française*, publiée en avril 1549, est souvent considérée comme le manifeste des idées de la Pléiade (ibid.), témoignant également d'une foi illimitée en l'avenir de la langue nationale (Wartburg 1993 : 149). Il faut souligner que la Pléiade, qui prône le retour aux sources, s'accorde bien avec les idées réformistes de l'époque (Hagège 1996 : 59). Du Bellay pose le principe que tout sujet doit être accessible à la langue nationale et affirme que le français, un jour, sera appelé à prendre entièrement la place encore occupée par le latin (Wartburg 1993 : 149). Pourtant, pour arriver à ce point-là, il encourage, en proclamant :

« Lis donc, ô poète futur, les exemplaires grecs et latins ; puis me laisse toutes ces vieilles poésies françaises aux jeux floraux de Toulouse et au jury de Rouen, comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autre bêtes épisseries qui corrompent le goût de notre langue et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance. » (Hagège 1996 : 57-58)

De nouveau, le point de départ est la redécouverte de l'Antiquité, dont les textes grecs et latins sont appréciés comme le modèle idéal, pour le français à suivre. L'idée maîtresse de Du Bellay est de rejeter l'héritage du Moyen Âge et de recréer une langue poétique, des rythmes et des règles, à l'exemple des Anciens et des Italiens. Dans le souci d'enrichir la langue d'un vocabulaire aussi étendu que possible, il est accueillant aux néologismes et recommande également d'emprunter aux dialectes, aux archaïsmes, aux pays voisins, et – pour les termes techniques - au grec et même au latin (Hagège 1996 : 58).

Pour retourner au cas de Montaigne, entreprenant sa carrière littéraire à 35 ans, le jeune Michel choisit de laisser le latin au profit du...français (Nadeau & Barlow 2011 : 63). Il réussit parfaitement à inventer un tout nouveau genre littéraire – l'essai personnel – malgré une certaine confusion quant à l'orthographe, dont il faut relever ses quatre versions pour « à cette heure » : *à cett'heure, astheure, asteure et asture* ; et une demi-douzaine pour « connaître » : *connoistre, connaistre, cognoistre, cognaitre, congoitre et congnoitre*. (Nadeau & Barlow 2011 : 53). Personne n'a dit que le français serait facile. Pourtant, se permettant d'user de tournures méridionales quand le français n'exprime pas toutes les nuances de sa

pensée, Montaigne s'emploie du gascon, d'où on connaît son mot : « Le gascon y arrive, si le francois n'y peut aller » (Wartburg 1993 : 154). Un autre exemple de ses emprunts dialectaux est le mot gascon *bavasser*, qui veut dire *bavarder* (Hagège 1996 : 58). Toutefois, même à la fin du XVI^e siècle, Montaigne, comme beaucoup d'autres, évite prudemment à mêler la transcendance de Dieu aux choses ordinaires qui se disent en langue de tous les jours, en écrivant : « Ce n'est pas une histoire à conter, c'est une histoire à révéler, craindre et adorer. Plaisantes gens, qui pensent l'avoir mise en langage populaire ! » (Hagège 1996 : 47-48).

Au foisonnement des innovations linguistiques, presque anarchiques, succède un besoin plus ou moins conscient de simplicité dans le style, et de respect d'une grammaire qui reste encore à établir. Du coup, un retour en arrière est pertinent et le français est obligé de collaborer avec ses concurrents pour avancer. Il n'est pas encore capable, ni considéré comme suffisamment digne, de couvrir tous les domaines. L'introduction de la Pléiade a été pertinente à cause de l'influence qu'elle a exercée sur la langue. Avec les libertés prises par les poètes, la syntaxe moderne se prépare, l'ordre des mots dans la phrase se régularise, bien que parfois on le manipule pour faire coïncider une rime.

10. Une norme établie ?

« Ainsi la Renaissance a orienté les auteurs, prosateurs et poètes, dans un sens tout opposé à celui qui prévaudra dès le commencement du XVIIe siècle. L'émancipation de la langue vulgaire conduit d'abord à une grande liberté, qui fera sentir le besoin d'une nouvelle discipline. » (Wartburg 1993 : 154)

Les chapitres précédents ont créé un cadre dans lequel la langue française a évolué. Basées sur cette introduction aux acteurs et facteurs de ce développement, les conséquences linguistiques sont finalement à traiter. Prenant en considération que les changements linguistiques forcément se réalisent au cours d'une période qui est difficile à limiter précisément, il faut les étudier dans une perspective plus grande. Prenant l'orthographe comme exemple, Nadeau & Barlow précisent qu'elle est le résultat de choix qui remontent à l'époque du moyen français, c'est-à-dire entre 1300 et 1600 ; en ajoutant que « [...] l'orthographe impossible du français est – paradoxalement – son aspect le plus fédérateur » (Nadeau & Barlow 2011 : 43). Ce chapitre cherche à donner un panorama du développement de la langue française, proposant une étude destinée à présenter les changements dans une totalité, abordant le lexique, la syntaxe et l'orthographe, bien que loin de complètement. La plupart des changements seront vus par rapport au latin et à l'italien, du fait que les interférences avec ces langues ont été significatives.

Comparé avec le XVIIe siècle, dans lequel la recherche du mot juste et la pureté de la langue est au centre et sera traitée par l'Académie française à partir de 1643, le XVIe siècle se révèle un laboratoire d'essai d'une langue dont le devenir se trouve confronté à des modèles et à des influences divers. Le français coexiste avec le latin, langue véhiculaire et langue d'enseignement, avec les parlers régionaux, langue maternelle et langue utilitaire, et occasionnellement avec l'italien, langue de culture qui s'entend surtout dans la cour dès le mariage d'Henri II avec Catherine de Médicis en 1533. Les interférences entre ces langues affectent la prononciation, le lexique et la syntaxe du français. Profitant d'abord d'une grande liberté, la langue vulgaire fera sentir un besoin d'une nouvelle discipline – régler l'écriture, normaliser le français. C'est le moyen français où on travaille la langue héritée par la source latine – un défi qui se révèle de plus en plus complexe.

Le moyen français marque la déconnexion définitive entre l'écrit et l'oral : la graphie de l'ancien français est phonocentrée - chaque graphème a un son correspondant - et l'écriture

est un code de substitution au code oral auquel elle renvoie et se subordonne ; tandis que le moyen français désigne une période intermédiaire au cours de laquelle l'écriture prend la forme actuelle – un mélange d'idéogramme (renvoie aux signifiés) et de phonogramme (renvoie aux sons). L'autonomie de la notation écrite par rapport aux réalisations orales contribue à une stabilité de la graphie. La difficulté dont on trouve une solution au cours des trois siècles, est la suivante : comment transcrire la vingtaine de consonnes et la vingtaine de voyelles du français en utilisant un alphabet de 23 lettres ? Il faut rappeler que l'alphabet romain, en usage à ce temps-là, ne comportait ni le *j*, ni le *u*, ni le *w*, apparus beaucoup plus tard. Le problème de transposition des sons n'était d'ailleurs pas exclusif au français, comme témoignent plusieurs langues européennes.

Autour de 1530, les signes hérités du latin ne suffisent plus à donner une idée correcte de la langue – les voyelles, par exemple, ont considérablement changé par rapport au latin. Il faut donc réformer et même inventer ; mais il faut aussi un minimum d'entente quant au nouveau système qui sera choisi. En 1535, un réformateur français, Pierre Robert connu sous le nom d'Olivet, constate que l'orthographe française est « mal réglée, désordonnée et sans arrêt » (Rey 2011 : 453). Les textes d'ancien français, comme les textes latins, étaient très peu ponctués – les imprimeurs et les traducteurs du moyen français font donc face à un travail d'introduction des signes qui indiquent des pauses, des liens, des articulations du discours. L'adéquation entre sons et signes sera un problème plus difficile à régler – beaucoup de lettres ne correspondent plus à rien dans la prononciation, ce qui est encore largement le cas dans le français actuel.

À la fin du XVI^e siècle, il s'en faut de beaucoup que l'orthographe soit « normée », et il est fréquent de trouver dans la même page des graphies différentes pour un même mot (Rey 2011 : 455). Quant aux manuscrits, il y en a plusieurs qui demeurent complètement dépourvus d' « orthographe ». Nadeau & Barlow soulignent que les documents du XVI^e siècle sont difficiles à lire parce qu'ils sont écrits en caractères gothiques, mais leur syntaxe apparaît nettement française et non romane (Nadeau & Barlow 2011 : 45). Alain Rey propose que l'orthographe qui se met en place, bien que petit à petit, est un amalgame de celle qu'avait au départ élaborée Robert Estienne et de celle qu'a fini par pratiquer dans une voie moyenne, Ronsard (Rey 2011 : 456). Donc, une étude précise sur Ronsard et la Pléiade serait pertinente, et de préférence englobant toute la période du « moyen français » - c'est-à-dire du 1300 au 1600 - pour voir le développement de la langue dans sa totalité.

Bien que l'italianisation soit enrayée dans la dernière partie du XVI^e siècle – grâce aux efforts de Tory et les Estiennes -, un grand nombre de mots italiens sont néanmoins restés dans le vocabulaire français. Reflétant assez fidèlement l'influence de la civilisation italienne, ces mots se trouvent principalement dans le domaine des arts (*balcon, façade, arcade*), de la guerre (*cavalerie, colonel, redoute*), et du commerce (*banque, escompte, banqueroute, faillite*). Le raffinement des modes italiennes s'est répandu à la cour des Valois, apportant des mots comme *caleçon, camisole, parasol*. Les divertissements raffinés des Italiens étant également très populaires, les mots comme *ballet, masque, travestir* sont bien intégrés dans le vocabulaire français, ainsi que beaucoup de mots désignant des qualités ou des défauts humains : *brave, caprice, brusque, jovial*. Une conséquence de ces emprunts est l'élimination de la version française – par exemple *moustache* remplaçant *grenons, soldat* au lieu de *soudart*.

Quant à la syntaxe - perdant son ancienne liberté le siècle précédent - au XVI^e siècle, elle essaye de défendre cette liberté. Si la phrase commence par un complément circonstanciel ou par une conjonction, le sujet est souvent placé derrière le verbe : *En celle heure partit le bon homme. Alors descendit Gymnaste de son cheval*. Du Bellay même écrit, en parlant de François Ier : *et si a nostre langaige, au paravant scabreux et mal poly, rendu elegant* (Wartburg 1993 : 157). Ce retour en arrière a apparemment contaminé les pronoms aussi – devenant indispensables au XVe siècle pour distinguer les différentes personnes du verbe, la suppression du pronom devient de nouveau plus fréquente le siècle suivant, sous l'influence de l'espagnol et partiellement du latin. Toutefois, la suppression n'atteint pas toutes les personnes avec la même force, et rarement là où une confusion entre les personnes resterait possible. Omettant les pronoms de préférence ayant des formes qui sont claires par leurs terminaisons, il s'agit par exemple de *voulez, diriez, a pris*, etc. Parallèlement, le pronom est tout à fait éliminé dans les phrases impératives, dans lesquelles il sert de vocatif, et du coup rendu obligatoire dans les phrases interrogatives, où il est sujet. En pratique, *fay tu !* → *fay! qui estes ?* → *qui estes-vous ?* Les possessifs subissent une agglutination de termes, ainsi qu'on dit hôtel-Dieu au lieu de hôtel de Dieu. On en trouve une trace aujourd'hui même dans le nom de Villers-Cotterêts, qui signifierait « la villa sur la côte de Retz ». Pourtant, déjà à ce moment-là, il s'agit d'un français moderne – ou, du moins, une forme de français intelligible aujourd'hui (Nadeau & Barlow 2011 : 45). Au cours du siècle, le système latin des désinences disparaît complètement et la phrase a adopté son ordre actuel de sujet-verbe-complément, ce qui en pratique veut dire que *cort li roy* devient *la cour du roy*.

Les conjonctions, nées vers 1400, sont enrichies au XVI^e siècle par une très grande quantité d'expressions presque ou entièrement synonymes – comme les « doublets » dont on a parlé dans le vocabulaire. Pour exprimer la cause, les alternatives sont nombreuses : *aussi que, car, comme ainsi soit que, considéré que, de quoi, dont, puisque, ores que, parquoi, pour ce que, parce que* – entre lesquelles les nuances sémantiques sont très subtiles, voire absentes même. Opposé au siècle suivant qui en fera un choix limité de ces locutions, le XVI^e siècle aime l'aspect bigarré qu'une telle variété donne aux textes et à la langue parlée (Wartburg 1993 : 158).

En ce qui concerne les changements phonétiques, il y a de fortes tendances conservatrices – principalement à cause du latin. Ce fut par exemple en grande partie l'influence du latin qui enraya cette tendance du français aux syllabes ouvertes, hostile aux groupes de consonnes. Le XVI^e siècle connaît en partie les mêmes tendances que le siècle précédent, mais souvent aussi l'évolution prend une tournure contraire. Les vieilles diphtongues et triphthongues telles que *au* et *eau*, dont les voyelles se prononcent toutes à ce temps-là, fusionnent en un seul son *o* (Nadeau & Barlow 2011 : 45). Quant à la diphtongue *oi*, cette histoire présente une grande fluctuation – au commencement du XVI^e siècle, elle se prononçait *wè* par les Parisiens, et *è/wa* par les patois et le bas peuple. L'incohérence entre l'orthographe et la prononciation a été résolue à l'aide de l'analogie - *poigne* a pris un *i* pour se conformer à *oignon*, et on est venu à le prononcer en *wa*, comme *pwagne*, alors que sa prononciation d'origine était *pogne* (ibid. : 47). Un autre exemple est le pronom *il*, qui se prononçait *i* et s'écrivait *i* ou *y*. On lui a rajouté un *l* pour marquer la longueur de la voyelle et distinguer ce pronom personnel du pronom adverbial *y*. C'est donc la forme écrite qui a entraîné la nouvelle prononciation en *il*. Dans sa totalité, la langue subit de nombreux changements dans la matérialité du parler et de l'écrit - on ne prononce plus guère le *-t* final de *petit*, le *-r* des infinitifs en *-er* et les *-s* des pluriels ; et les diphtongues disparaissent ainsi qu'on dit *autant* au lieu de *aotant*' (Rey 2009 : 48).

Alors que la nouvelle prononciation du latin fait entendre les consonnes implosives (prononciation du [p] de *captiuus*, du [d] de *adoptare*), ces consonnes sont rétablies en français (*subtil* pour *sutil*, *admonester* pour *amonester*). De même, alors qu'à l'initiale le *e* était prononcé [ə], comme actuellement dans *cheval*, le rétablissement d'une prononciation [e] en latin pour des mots comme *benignus*, entraîne une prononciation en [e] pour *desir*, *peril* (un doublet comme *reformer/réformer* conserve le souvenir de cette concurrence qui a fourni

deux séries de mots en [ə] et en [e] - *devoir/désir*). Le *o* à l'initiale s'était fermé en [u] ; la restauration de la prononciation latine qui fait prononcer *copia* au lieu de *coupia* invite à une prononciation *copie* pour *coupie*, *soleil* pour *souleil* (le français moderne en offre deux séries de mots – *couleur/rosée*). Un même phénomène d'hésitation entre [o] et [u] affecte un certain nombre de mots où le *o* ouvert accentué s'était fermé pour des raisons d'allongement compensatoire en [u], tels *gros*, *povre*, *chose*, devenus *grous*, *pouvre*, *chouse*. Cette prononciation en [u] ne survivra sous l'accent que pour *troupe* et *pantoufle*. La prononciation en [u] est un fait assez général, relevé comme prononciation régionale par les grammairiens, mais aussi comme prononciation des courtisans (Huchon 2002 :136). À ce sujet, le grammairien Henri Estienne propose : « Si tant vous aimez le son doux, N'estes vous pas bien de grands fous, De dire chouse au lieu de chose, De dire j'ouse, au lieu de j'ose ? » (H. Estienne 1578 : 46 cité dans Lodge 2008 : 133). Au XVI^e siècle, cette problématique fut sujet de débat public d'un tel degré que les participants furent appelés "ouyestes" ou "non-ouyestes" (Lodge 2008 : 133).

11. Conclusion

« J'ay tousjours estimé notre poësie Françoisse estre capable de quelque plus hault, et meilleur Style que celuy, dont nous sommes si longuement contentez. » (Du Bellay cité dans Rey 2011 : 439)

Écrit par Du Bellay en 1549, deux ans après la mort de François Ier, *Deffence et illustration de la langue françoise* est l'œuvre dont l'objectif essentiel est de se débarrasser de tout sentiment d'infériorité et de faire reconnaître les potentialités poétiques du français. La rupture définitive entre le français et le latin ? Indiscutablement une proclamation et une affirmation du français étant parfaitement capable et digne d'exister comme une langue autonome – indépendamment au latin, à un niveau équivalent ou même supérieur. Manifeste d'une nouvelle génération contre les "greciseurs" et les "latiniseurs", la *Deffence* soutient que le génie français peut rivaliser avec celui des Italiens :

« Je ne veux pas donner si haut les louanges à notre langue, pour ce qu'elle n'a point encore ses Cicérons et Virgiles, peut-on lire dans cette « illustration », mais j'ose bien assurer que si les savants hommes de notre nation la daignaient autant estimer que les Romains faisaient la leur, elle pourrait quelquefois et bientôt se mettre au rang des plus fameuses. » (Du Bellay cité dans Marseille 2001 : 457-458).

Le poète français Jacques Tahureau (1528-1555) adresse au roi une *Oraison de grandeur de son regne et de l'excellence de la langue francoyse*, dans laquelle il affirme la nécessité de croire en sa langue. Déclarant que « iamais langue n'eut les termes plus propres que nous avons en Francoys », Tahureau relève deux éléments essentiels du français – la sonorité et la grâce – deux concepts centraux dans le sentiment de la langue, totalement étrangers au latin (Rey 2007 : 462-463). La première raison pour laquelle le roi s'intéresse au français, n'est décidément ni la sonorité ni la grâce qu'elle représente. Pour lui, le français est simplement un outil pour augmenter son pouvoir, un moyen pour unifier la population et élever le statut intellectuel pour que la France puisse s'affermir parmi les autres pays européens. Que cet outil ait les conditions nécessaires pour s'affirmer tout seul, n'est pas considéré. Si l'émancipation de la langue française concerne surtout le rapport avec le latin, finalement elle se fait sentir partout. À partir du moment où la langue a atteint sa maturité, elle n'existe que par ses locuteurs, qu'ils soient catholiques, protestants ou de n'importe quelle autre conviction - religieuse ou non.

Au cours du règne de François Ier, la langue française se développe et se trouve une identité, jetant les bases de l'art de la prose - avec les poètes Rabelais et Malherbe en tête - et de la naissance de l'Académie française, fondée en 1634 par le grammairien Vaugelas. Dans cet établissement, la langue sera encore travaillée et façonnée – par Rabelais, dont le lexique est d'une richesse inouïe avec une maîtrise impressionnante quant aux nuances et aux possibilités verbales (Wartburg 1993 : 160), et sous la stricte étude de l'écrivain Chapelain, parmi d'autres, cherchant à donner des règles certaines à la langue française, de la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences (Hagège 1996 : 66). Arriver à ce stade-là ne serait jamais possible sans la foi et le soutien de François Ier. Ses efforts pour associer le pouvoir royal à l'exaltation de la langue française ont été indispensables, la promotion et la progression du français suivant une évolution chronologique très semblable de l'idée d'une nation française. Le français, langue du roi et du royaume, symbole de l'identité et de la culture nationale est aujourd'hui fier d'être la langue maternelle de x millions de personnes.

Malgré tous les changements qui ont eu lieu pendant la période de l'extrême fin du XVe siècle et les premières décennies du XVIe siècle, le français n'a pas fondamentalement changé en ce qui concerne l'aspect linguistique - le lexique, la morphologie, la syntaxe (Rey 2011 : 359). Ce sont plutôt les attitudes qui sont bouleversées, de même qu'un rapport complètement différent avec le latin - voilà pourquoi on tend à faire une distinction entre le moyen français et le français de la Renaissance. En réalité, il n'y a pas l'étonnante, frappante, évidente différence à trouver, et les deux termes peuvent bien se fusionner en un. Alors, où se situe la démarcation ? Sans doute faut-il aller chercher la réponse, plus que dans les structures propres de la langue, du côté des paramètres politiques, sociaux, culturels, esthétiques, institutionnels qui ont présidé aux destinées du français dans ces années d'importation de la Renaissance italienne en France.

François Ier était très fasciné et passionné par l'Italie, que ce soit au plan philosophique ou artistique. L'influence culturelle a mené à une prise de conscience de la langue. Au plan linguistique, la mise en cause du latin comme langue unique du savoir avait déjà agité presque tout le Moyen Âge italien, et coïncidant avec le règne de François Ier, cette mise en cause est prête à se propager en Europe. Les réflexions sur les langues vulgaires se développent, en liaison avec un nouveau rapport au savoir. Le français en bénéficiera. Le roi, était-il conscient de l'opposition il ferait à l'Église catholique en promouvant la langue française ? Son ambition était tout d'abord de renforcer et centraliser le pouvoir monarchique, l'unification

linguistique étant le premier pas. Du coup, son goût pour les arts s'est révélé favorable – la cour des Valois devenant un univers raffiné et luxueux, le roi suit également les conseils de Claude de Seyssel qui, dans *La Grant Monarchie de France* (1520), encourage les rois à "illustrer" le plus possible leur langue, à l'enrichir à la magnifier (Rey 2011 : 362). Au lieu de s'imposer en Europe comme un pays puissant militairement, la France va s'affirmer comme une nation élevée, un havre de sophistication et de raffinement. Que ce projet soit peu apprécié par l'Église catholique, sera un défi pour François Ier. Pour la langue française, par contre, la confrontation avec le latin sera plutôt intéressant, bien que compliquée.

Aspirant à la monarchie absolue, la centralisation du pouvoir royal aura lieu à Paris. De "gros bourg" qu'elle était au début du XVI^e siècle, la ville va devenir une plaque tournante, grouillante de marchands, capitale politique et de prestige. À l'instruction du roi, de nouveaux bâtiments seront construits et l'administration sera réformée – Paris connaît un progrès significatif sur plusieurs domaines. La capitale devient synonyme de l'élévation sociale, attirant toutes sortes de bourgeois et de gentilshommes avides de charges. Parallèlement, le français devient la langue de prestige, le gage d'une mobilité, l'outil d'un rapport avec le pouvoir – le dialecte étant la langue de la vie courante ; le latin étant... incompréhensible, au moins pour la masse.

L'intention de François Ier de promouvoir le français n'était pas forcément de s'opposer à l'Église catholique. À cause de sa sœur Marguerite et leur éducation, il était bienveillant aux idées humanistes, sans être conscient de la liaison étroite avec la montée du protestantisme. Pourtant, même s'il rompt avec la Réforme, il reste fidèle à la langue française, ne voyant que des conséquences convenables : faire reculer l'ignorance des grands, rendre accessible, au moyen de traductions, tout le patrimoine historique et politique de l'Antiquité de manière à ce qu'un profit en soit tiré, et rendre la langue du royaume visible à l'extérieur (Rey 2011 : 362). Ces motivations sont le point de départ de plusieurs initiatives – dont une grande partie affecte le latin – et la relation avec l'Église catholique sera turbulente. Le français apparaîtra comme une langue à part entière que l'expérience associera d'autant plus au présent que le latin sera désormais renvoyé à une Antiquité révolue.

Négligeant le latin, la création du Collège Royal doit forcément représenter une opposition à l'université de Sorbonne qui, vieille et conservatrice, se conforme à l'Église catholique. Étant une initiative trop moderne et même accessible à tous, le Collège Royal présente – selon l'Église catholique – une certaine cohérence avec la propagation simultanée des idées de la

Réforme. Entre 1523 et 1543, il y aura des frictions entre la Sorbonne et le Collège Royal, dont témoignent plusieurs procès. Cependant, sous la protection du roi – bien qu’indirecte – le Collège Royal reste, étant aujourd’hui connu comme le Collège de France. Avec deux hellénistes en tête, Guillaume Budé et Pierre Danès, considérant le grec comme le terrain d’exercice de préoccupations philologiques, grammaticales et scientifiques, l’établissement peut alors être considéré comme un lieu pionnier de ce qu’on nommera plus tard la « grammaire comparée » (Rey 2011 : 370).

L’ordonnance de Villers-Cotterêts est un bon point de départ pour l’application du français, mais le terrain est difficilement “accessible” pour la langue vulgaire étant considérée comme inférieure et indigne au latin. Elle sera aidée par l’activité de traduction, dont l’origine est à l’initiative du roi, et l’intérêt naissant pour travailler et définir la langue. Comme François Ier aspire au pouvoir, les imprimeurs aspirent à gagner de l’argent en touchant un plus grand public – la masse. La nécessité d’arriver à une conformité et une cohérence dans la langue, sera sujette de nombreuses discussions et propositions. Qu’une norme soit établie, est presque incroyable, mais les circonstances se montrent favorables, permettant une période d’élaboration sans que la langue en souffre. Même quand les guerres de Religion surgissent, obligeant le roi à choisir son camp, la langue en tire profit, étant un moyen utile pour répandre les idées réformistes. Du coup, la promotion de la langue française est menée de continuation par Calvin – sous l’influence de Luther - et les traducteurs de la Bible. Étant de nouveau un outil précieux, le français sera indirectement aidé dans le combat pour gagner du terrain par rapport au latin. Que les précurseurs aient d’autres motivations explicites, est sans importance – leur contribution est indispensable. Comme l’Italie fut aux avant-postes pour la Renaissance, Érasme et Luther furent les deux grands promoteurs de l’usage des langues vulgaires dans la vie spirituelle. Déjà en 1516, Érasme avança son idée provocatrice – notamment dans un texte écrit en latin :

« Je suis en effet passionnément en désaccord avec ceux qui voudraient interdire aux ignorants de lire la Divine Ecriture traduite en une langue vulgaire, sous le prétexte que l’enseignement du Christ est si obscur que c’est à peine si un tout petit nombre de théologiens peut le comprendre, ou sous celui que la meilleure défense de la religion chrétienne consiste à n’être pas connue. Les secrets des rois, il est peut-être préférable de les cacher, mais le Christ désire que ses secrets à lui soient divulgués le plus possible. » (Rey 2011 : 379)

Même le Christ, peut-il être considéré comme un personnage actif dans la promotion de la langue vulgaire ? Sans se prononcer sur son estimation de la langue française, Érasme suggère que le but sanctifie le moyen. L'Église catholique n'est pas de cet avis, et le péché associé au français est bien décrite par Henri Estienne :

« Il se falloit cacher pour lire en une Bible traduite en langue vulgaire, comme on se cache pour faire de la fausse monnoye ou quelque autre meschanceté encore plus grande. » (Rey 2011 : 379).

Avec une telle réputation, on s'étonne que le français ait atteint le prestige et le niveau dont on le connaît aujourd'hui. Il aurait bien pu rester comme une langue véhiculaire, dépourvue de règles et de raffinement, ne se basant sur aucune définition ou norme. Mais il a dépassé ce stade, conformément à la volonté et l'ambition du roi, et grâce aux précurseurs dont la motivation n'était que d'établir une langue précisément connue pour ses finesses et son style élevé. Les grammairiens du XVI^e siècle ont travaillé la langue, afin de jeter les bases pour le purisme du siècle suivant. En créant le brouillon nécessaire, l'avenir du français est assuré.

Plus qu'aucun autre à son époque, Ramus a véritablement été la voix du français en tant que langue moderne dans les principaux domaines de la société. Ramus a renforcé et mené de continuation ce qu'avait proposé au départ Claude de Seyssel, rappelant aux majestés que l'initiative linguistique « n'estoit pas moins digne de leur ambition, que le bonheur d'amplifier leurs monarchies de grandes conquestes et dominations » (Rey 2011 : 378).

Pourtant, lorsque de Seyssel a essayé d'attirer l'attention de Louis XII sur la liaison étroite entre langue et pouvoir, il n'a pas réussi à susciter l'intérêt du roi. François I^{er}, par contre, a vite saisi l'utilité de la langue comme un moyen pour renforcer son pouvoir. Les ambitions personnelles de François I^{er} ont joué en faveur de la langue française – le roi voulait affirmer la position de son royaume en Europe, en élevant la France et les Français sur le plan éducatif, culturel et artistique. Le prestige auquel le roi aspirait, englobait également la langue. Le latin étant d'un niveau difficilement accessible pour la masse, il fallait plutôt opter pour ce qu'elle avait de commun – le françoys. Voilà le point de départ pour l'élaboration d'une langue dont l'origine est une langue basse et inférieure, et dont l'avenir sera une langue riche et prestigieuse. Et la victoire la plus éclatante ? Une supériorité par rapport au latin.

Même au milieu du XVII^e siècle, le philosophe et mathématicien français René Descartes (1596-1650) sentit le besoin de justifier son choix du français plutôt que du latin, ce qui l'amena à conclure son *Discours* sur ce point :

« Et si j'écris en français, qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens ; et pour ceux qui joignent le bon sens avec l'étude, lesquels seuls je souhaite pour mes juges, ils ne seront point, je m'assure, si partiaux pour le latin, qu'ils refusent d'entendre mes raisons pour ce que je les explique en langue vulgaire. » (Nadeau & Barlow 2011 : 64-65).

Ce mémoire cherche à relever l'émancipation finale du français. Comment elle s'affirme au début, représentant un outil précieux pour augmenter le pouvoir monarchique ; comment elle s'appuie sur les protestants et les idées humanistes pour gagner du terrain et devenir un concurrent face au latin ; comment elle se développe avec le soutien des imprimeurs et des traducteurs, dont le travail sera indispensable pour les grammairiens lors de l'élaboration d'une langue "complète" ; et finalement comment elle obtient toutes les conditions nécessaires pour exister comme une langue autonome, indépendamment de tout et de tous – à part les locuteurs.

Bibliographie :

- Bjørnskau, Erik ; *Paris*, Histoire & kultur, 2012
- Blanche-Benveniste, Claire ; *Approches de la langue parlée en français*, Éditions Ophrys, Paris 2010
- Brunel, Pierre ; Bellenger, Yvonne ; Couty, Daniel ; Sellier, Philippe ; Truffet, Michel ; *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1972
- Contributeurs à Wikipedia, 'François Ier de France', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 7 décembre 2013, 14:17 UTC, [Page consultée le 12 décembre 2013] url = http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Fran%C3%A7ois_Ier_de_France&oldid=98995379
- Contributeurs à Wikipedia, 'Pléiade (XVIe siècle)', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 2 décembre 2013, 09:30 UTC, [Page consultée le 12 décembre 2013] url = [http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Pl%C3%A9iade_\(XVIe_si%C3%A8cle\)&oldid=98847055](http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Pl%C3%A9iade_(XVIe_si%C3%A8cle)&oldid=98847055)
- Contributeurs à Wikipedia, 'Guy de Chauliac', *Wikipédia, l'encyclopédie libre*, 25 octobre 2013, 19:25 UTC, [Page consultée le 12 décembre 2013] url = http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Guy_de_Chauliac&oldid=97760271
- Gadet, Françoise ; *La variation sociale en français*, Éditions Ophrys, Paris 2007
- Grive, Catherine ; Santini, Raphaëlle ; *La France des Rois*, Nouvelles Editions de l'Université 2010
- Hagège, Claude ; *Le français, histoire d'un combat*, Éditions Michel Hagège, septembre 1996
- Horne, Alistair; *Seven Ages of Paris*, MacMillan, 2002
- Huchon, Mireille ; *Histoire de la langue française*, Librairie Générale Française, 2002

- Lodge, R. Anthony; *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge University Press 2004
- Marseille, Jacques ; *Nouvelle histoire de la France (I. De la Préhistoire à la fin de l'Ancien Régime)*, Tempus, Éditions Perrin, 2002
- Nadeau, Jean-Benoît; Barlow, Julie; *Sixty million Frenchmen can't be wrong*, Anova Books Company Ltd, United Kingdom 2010
- Nadeau, Jean-Benoît ; Barlow, Julie ; *Le français, quelle histoire!*, Éditions SW Télémaque, Paris 2011
- Rey, Alain ; *Le français, une langue qui défie les siècles*, Gallimard, 2009
- Rey, Alain ; Duval, Frederic ; Siouffi, Gilles ; *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Perrin, 2011
- *Salmonsens konversationsleksikon*, Schultz Forlag, 1924
- Wartburg, Walther von ; *Évolution et structure de la langue française*, A. Francke Tübingen et Basel, 1993
- *Le Petit Larousse*, HER, 2000
- Petit Robert, S. N. I - Dictionnaire Le Robert, Firmin-Didot S.A., Paris 1974
- Notes personnelles des cours à l'université de la Sorbonne, Paris, automne 2008